

IV. 1812

IV. I. Correspondance de Marinville

En décembre 1812, une circulaire de Marinville nous donne la liste des fournisseurs ordinaires de la garde-robe du roi à Cassel : Bruno (bottier), Armelier (brodeur), Sperber (tailleur), Lancelot (chapelier), Korkaus (ou Kronckhaus ?, fourreur), Decoudre et Hortzmann (?) (passementiers)¹. Sperber semble être le dernier de la liste à recevoir son brevet, le 28 novembre 1812². Un de faits principaux relatifs à la garde-robe durant cette année constitue en l'engagement contracté par Armelier de diriger la nouvelle fabrique royale d'étoffes de laine de mérinos³.

En outre, parmi les innombrables commandes de joaillerie pour 1812, la plus emblématique est celle adressée au Parisien Bapst : une « petite couronne royale, en brillants, composée de 172 karats ½ de différentes grosseure [sic], à 235. f^{ts}. le karat »⁴, pour un montant total de 40 537,50 Fr. Le dessin proposé au roi ne répond pas totalement aux attentes : Marinville invite le joaillier à remplacer le cheval westphalien placé à son sommet par le motif plus traditionnel du globe surmonté d'une croix⁵. Cette couronne est la seule mentionnée à ce jour par les sources.

La correspondance de Marinville pour l'année 1812 est aussi riche en informations artistiques. À Cassel, le 16 février, Kinson devient le premier

1 460• Marinville à Armelier, Bruno, Hortzmann, Korkaus, Lancelot, Sperber, Decoudre, <Hortzmann ?>, [Cassel ?], 7 décembre 1812.

2 456• Marinville à Sperber, [Cassel ?], 5 décembre 1812.

3 423• Marinville à l'intendant de la Maison du roi, [Cassel ?], 7 novembre 1812.

4 441• Marinville au roi Jérôme, [Cassel ?], 28 novembre 1812.

5 409• Marinville à Bapst, [Cassel ?], 16 octobre 1812.

peintre du roi et reçoit dorénavant une pension de 1 000 Fr par mois⁶. Parmi les nombreuses œuvres qu'il doit fournir, se trouve une série de trois portraits commandée le 1^{er} octobre : ceux en pied et en uniforme de Jérôme, Joseph et Napoléon⁷. Cette galerie des trois frères Bonaparte régnants est destinée au palais de Bellevue et a comme particularité de présenter tous ces personnages dans un cadre champêtre⁸.

De plus, une lettre en date du 25 novembre adressée au Grand aumônier (l'évêque de Corvey)⁹ nous apprend que le premier peintre est parallèlement occupé à peindre les grands officiers de la Couronne pour décorer une salle du palais qui leur est consacrée et dont la localisation ne peut être malheureusement précisée. Précédemment (le 27 février), Marinville demande à Kinson « la confection d'un portrait de S. M. la Reine en grand costume royale [sic] pour servir de pendant au portrait de S. M. [le Roi] peint par M. Gérard »¹⁰.

Si Gérard n'a plus de commandes westphaliennes, il sert d'intermédiaire avec le pouvoir et le jeune Horace Vernet qu'il assiste même à peindre ses deux premiers tableaux d'histoire que sont *Le roi Jérôme recevant les clefs de la ville de Breslau* et *La prise du camp retranché de Glatz*, deux toiles de grand format malheureusement perdues¹¹. Le 8 janvier, Marinville informe en effet Gérard qu'il accepte de donner une avance¹² à Vernet pour son tableau représentant la « prise de Breslau », ajoutant que Jérôme « ne doute pas [...] que ce tableau ne remplisse parfaitement ses désirs » puisque Gérard l'a « surveillé et retouché »¹³. L'œuvre achevée, elle est envoyée à Cassel. Une lettre du baron de Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi, adressée à Gérard (et datée du 28 février 1812), nous offre un témoignage de sa réception casseloise :

6 **362• Décision du roi Jérôme concernant le peintre Kinson, Cassel, 16 février 1812.**

7 Respectivement conservés en Suisse, collection particulière (réplique au Bowes Museum of Art, Durham, inv. BM 472), à Cassel, MHK, inv. 1875/970 et peut-être à la Malmaison (MM. 40.47.6930).

8 Voir *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie*, éd. par Christophe Beyeler et Guillaume Nicoud, cat. exp. Fontainebleau, château de Fontainebleau, Paris 2008, p. 58–75.

9 **437• Marinville au prince évêque de Corvey, [Cassel ?], 25 novembre 1812.**

10 **365• Marinville à Kinson, [Cassel ?], 27 février 1812.**

11 Une copie par Vincenzo Poiret, commandée par Jérôme lors de son exil italien, est conservée au château de Fontainebleau (inv. N 3101 ; PN 1356 ; PR 753 M). Quant au second, sa composition nous est connue par une lithographie (Paris, Bibliothèque nationale de France, AD 161, collection Ardail).

12 Selon Alexandre Dumas, « ils lui sont payés seize mille francs », ce qui consisterait même « la première somme un peu ronde qu'il touche ; c'est la première sur laquelle il met quelque chose de côté », tout en avouant que les ayant « vus vingt fois chez le roi Jérôme, ce ne sont pas [ses] meilleurs », Alexandre Dumas, *Souvenirs de 1830 à 1842*, Paris 1856, p. 177. Mais il pourrait s'agir de copies par Vincenzo Poiret (dont celle de Breslau conservée au château de Fontainebleau), les originaux étant alors passés dans la collection Demidoff et sont présents au catalogue des œuvres exposées à l'île d'Elbe en provenance du prince en 1860, voir *Musée de San-Martino, à l'île d'Elbe*, Florence 1860, n° 31, p. 32 (pour *Breslau*) et 34, p. 33 (pour *Glatz*).

13 **356• Marinville au peintre François Gérard, [Cassel ?], 8 janvier 1812.**

Mon cher Gérard, le roi me charge de vous confirmer qu'ayant été très satisfait du tableau que M. Vernet fils a exécuté d'après ses ordres, il a résolu de lui en commander un autre pour pendant, dont le sujet sera l'*Attaque du camp retranché devant Glatz*. J'envoie à M. Vernet une vue très exacte de Glatz, dessinée par Gauthier¹⁴, et un croquis indiquant parfaitement la disposition des troupes et de l'action. S.M. vous prie encore de surveiller cet ouvrage, et je suis persuadé d'avance qu'il ne pourra que faire honneur à M. Vernet. J'ai été, en mon particulier, très satisfait de son premier tableau, et j'ai reconnu avec plaisir combien la crainte qu'on avait eue que ce ne fût l'ouvrage d'un écolier avait été frivole. M. Vernet ajoutera, je l'espère, à la réputation du nom qu'il porte, et il ne peut suivre pour cela une meilleure voie que de profiter des conseils de votre amitié éclairée¹⁵.

En septembre, le nouveau tableau est achevé, tout comme les statues du roi et de la reine par Bosio¹⁶. Les artistes sont autorisés à exposer leurs commandes westphaliennes au Salon du Louvre, mais pour huit jours seulement, afin de les envoyer sans trop attendre à Cassel¹⁷.

Marinville s'active aussi localement pour améliorer les conditions de création. En février, il fournit à l'Académie royale des plâtres déposés au garde-meuble¹⁸ ; en avril, en plus d'une gratification pour son tableau représentant *Le roi Jérôme sauvant un de ses gardes du corps de la noyade à Grimma*¹⁹, il annonce au jeune peintre Dupré qu'il peut se rendre à Rome pour six mois²⁰ ; en juin, alors qu'il est momentanément remplacé dans ses fonctions par Boucheporn (car il suit Jérôme en Pologne pour la Campagne de Russie), le peintre Weygandt est autorisé à voyager durant six semaines « dans les départemens français limitrophes du Rhin, et de là dans quelques villes de l'Allemagne confédérées, pour objet d'instruction utile à son art »²¹ ; en novembre, il organise le déménagement des ateliers des artistes de la cour de ce même garde-meuble au palais des États²².

À Rome, Dupré devient un « pensionnaire westphalien » qui étudie sous la surveillance du directeur de l'Académie impériale de Rome, le peintre

14 Non localisées. Notons toutefois que des vues de Gauthier décorent les appartements de Napoléonshöhe (voir **VI. 2 Inventaire du Palais de Napoléonshöhe**, p. 879 et suivantes).

15 Baron Gérard, *Lettres adressées au baron François Gérard, peintre d'histoire, par les artistes et les personnages célèbres de son temps / 2^e édition, publiée par le Bon Gérard, son neveu ; et précédée d'une notice sur la vie et les oeuvres de François Gérard, et d'un récit de Alexandre Gérard, son frère*, Paris 1886, vol. 2, p. 132–133.

16 Les copies en marbre réalisées à Carrare d'après les plâtres de Bosio de 1812 sont conservées, pour celle de Jérôme, à Ajaccio, musée Fesch, inv. MNA 847.1.1, et pour celle de Catherine, en collection particulière.

17 **393• Marinville à son père, [Cassel ?], 14 septembre 1812.**

18 **366• Marinville à Saltz (?), inspecteur du garde-meuble, [Cassel ?], 29 février 1812.**

19 Collection particulière.

20 **373• Marinville à Dupré, [Cassel ?], 3 avril 1812.**

21 **382• Boucheporn à Weygandt, Cassel, 19 juin 1812.**

22 **417• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 4 novembre 1812.**

Guillon Lethière. Le 23 septembre, son séjour déjà fructueux est prolongé d'un an²³.

En 1812, le mécénat artistique engagé par Jérôme et en grande partie contrôlé par Marinville commence à porter ses fruits.

[G.N.]

²³ 395• Marinville à Dupré, [Napoléonshöhe], 23 septembre 1812.

354• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} janvier 1812²⁴

Au Roi

Sire,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté,

1^o, le compte de sa cassette particulière, depuis le 18 octobre an 1808 jusqu'au 24 novembre an 1810,

2^o, les comptes de M.^r Rolier, à Paris, par moi vérifiés chaque mois, et dont je lui ai donné décharge,

3^o, le compte de la liquidation des dettes de Votre Majesté, à Paris, en 1809,

4^o, le compte du crédit de fr 1 440 000, que Votre Majesté m'a accordé en 1810, tant pour opérer cette liquidation, que pour en faire l'application à diverses dépenses, à Cassel,

5^o, le compte du crédit de fr 731 542,86 que Votre Majesté m'a accordé sur le trésor pendant les six derniers mois de l'an 1810 pour opérer le paiement des dettes contractées par Elle, lors de son séjour à Paris,

6^o, le compte du crédit de fr 1 606 328,32 que Votre Majesté m'a accordé pour solder ses dettes de l'an 1811 et dont le paiement a par suite été confié à M.^r le trésorier général de la Couronne,

7^o, le compte des dépenses payées en 1811 sur la cassette particulière de Votre Majesté, dont Elle a daigné me confier les pièces justificatives,

8^o, le compte général et raisonné de toutes les acquisitions et dépenses faites pour l'aggrandissement [sic] et l'embellissement de sa propriété particulière de Schönfeld, depuis le 25 juillet an 1809 jusqu'au 1.^{er} janvier an 1812.

Si l'ordre et la pureté de ces divers comptes méritent l'approbation de Votre Majesté, je serai, Sire, le plus heureux de ses sujets.

Je suis, Sire,

de Votre Majesté,

le fidèle et dévoué sujet

[signé] Baron de Marinville

Cassel, le 1.^{er} janvier 1812.

²⁴ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 356r.
Minute en *Correspondance*, p. 138–139.

355• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 1^{er} janvier 1812²⁵

1^{er} janvier 1812

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V.A., pour être revêtus de son visa,

1°, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de décembre, montant, suivant bordereau général et pièces à l'appui, à fr 5 694,46

2°, le compte général par moi rendu de l'emploi des fonds de mon budget pendant l'année 1811, montant à 73 562,45

duquel il résulte une différence au profit du budget de 37,55

Somme égale à celle accordée par S. M. 73,600

Indépendamment de ce boni de fr 37,55, il m[']a été fait un de 9 160,50 sur 46 000 à <dépenser ?>, et dont S. M. à fait l'application suivant détail audit compte, conformément à ses décisions du 9 juillet, 26 septembre, 4 et 30 octobre et 23 novembre.

Ainsi les économies faites sur 46 000 fr de matériel, porté au budget de S. M. pour 1811 sont de fr 9 198,05.

J'ai l'honneur d'être de V.A.

Chapitre	1 ^{er} Toilette du roi	2 977,80
	2. Traitement des artistes	866,66
	3. <i>Id.</i> des employés au service de l'intérieur	1 850
	4. Cadres et dorures	” ”
	5. Fabrique de soyeries	” ”
		<u>5 694,46</u>

356• Marinville au peintre François Gérard, [Cassel ?], 8 janvier 1812²⁶

8 janvier 1812

Gérard, membre de l'Institut, place de l'Institut.

J'ai mis sous les yeux de S. M. la lettre que vous m'avez adressée le 27 décembre dernier en faveur de M. Horace Vernet. Sa Majesté ayant trouvé fort juste qu'il lui fut donné un à compte sur le tableau livré à son exécution, m'a ordonné d'écrire à son intendant particulier à Paris

²⁵ *Correspondance*, p. 137.

[*en marge* :] Cassel.

²⁶ *Correspondance*, p. 138.

[*en marge* :] Paris.

de payer à M. Vernet une somme de 4 000 fr, sauf le règlement total de compte aussitôt que la prise de Breslau sera rendu [sic] à Cassel.

Sa Majesté ne doute pas, Monsieur, que ce tableau ne remplisse parfaitement ses désirs, puisque vous l'avez surveillé et retouché, et Elle me flattera beaucoup en me chargeant de vous en témoigner sa satisfaction.

Recevez, M., l'assurance de ma parfaite considération.

357• Marinville à Boucheporn, [Cassel ?], 15 janvier 1812²⁷

15 janvier

S. E. M le Baron de Boucheporn

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., en sa qualité de contrôleur général de l'administration de la liste civile, le bordereau général des dépenses de la maison de Schönfeld, pour lesquelles S. M. m'avait accordé un crédit de 50 000 fr sur le budget de l'intendance générale.

Ces dépenses, appuyées de 50 pièces principales de dépenses et des bordereaux à l'appui²⁸, s'élèvent à f.^{[r]s} 66,191. 20, mais les recettes de la ferme ont servi à couvrir cet excédent.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien m'accuser réception de ces pièces et de m'en donner décharge après vérification.

358• Marinville au préfet de la Fulde, [Cassel ?], 26 janvier 1812²⁹

26 ditto

M le préfet,

Il s'est écoulé plus d'un mois depuis la promesse faite par le notaire Wachs de remettre en 15 jours tous les contrats d'acquisition relatifs à la propriété de Schönfeld.

S. M. m'ayant réitéré ses volontés très expresse [sic] à cet égard, j'ai l'honneur de vous prier de prendre tels moyens qui seront en votre pouvoir pour que tous ces contrats me soient remis dans la huitaine. Je vous renouvelle, en outre, l'invitation de cesser tous payemens jusqu'à ratification dudit acte.

²⁷ *Correspondance*, p. 139.

[*en marge* :] Cassel.

²⁸ Pièces actuellement non localisées.

²⁹ *Correspondance*, p. 139.

[*en marge* :] Cassel

359• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 2 février 1812³⁰

2 février

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de janvier, montant suivant bordereau général et pièces à l'appui à 5 866,64 ^{2/3} [fr]

Chapitre	1.	2 899,98.	/
	2.	666,66 ^{2/3}	/
	3.	1 850	/ 5 866,64 ^{2/3}
	4.	200	/
	5.	250	/

360• Marinville à Duchambon, [Cassel ?], 5 février 1812³¹

5 février 1812

M Duchambon,

Tous mes comptes étant disposés depuis longtemps, je vous prie, mon cher baron, de m'indiquer un jour où je puisse vous en faire la remise.

Si vous vouliez que ce fut vendredi prochain, cela m'arrangerait fort, car je désire me débarrasser [sic] le plutôt possible de cette comptabilité.

Mes comptes se composent,

- 1°, des bordereaux de chaque mois que m'envoyait M. Rollier³²,
- 2°, de la liquidation des dettes de S. M. à Paris,
- 3°, du crédit de 1 440 000 avec lequel je l'ai opéré et dont vous avez déjà en dépôt les pièces justificatives,
- 4°, du crédit de 731 542,86 pour les 6 derniers mois de 1810 dont vous avez également les pièces,
- 5°, du crédit de 1 606 328,32 qui par suite vous a été laissé.

Tout cela sera bientôt vérifié et rentrera avec les pièces du trésor.

³⁰ *Correspondance*, p. 139.

[*en marge* :] Cassel.

³¹ *Correspondance*, p. 140.

[*en marge* :] Cassel.

³² Rolier ?

**361• Marinville au secrétaire du cabinet du roi,
[Cassel ?], 7 février 1812³³**

7 ditto

M. le secrétaire du cabinet,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux volontés de S. M.,
pour être conservés dans les archives du cabinet,

1°, le compe [sic] de la cassette particulière de S. M. du 18 octobre 1808
au 30 juin 1811,

2°, celui des différentes dépenses que j'ai été chargé [sic] d'acquitter sur
la caisse particulière de 1811 et dont je vous ai donné des récépissés
provisoires³⁴.

J'ai l'honneur de vous prier, M. le baron, de vouloir bien m'envoyer
après vérification, décharge de ces 2 comptes, comme aussi de me faire la
remise des récépissés provisoires précités.

**362• Décision du roi Jérôme concernant le peintre Kinson,
Cassel, 16 février 1812³⁵**

N° 95
Folio 103

Palais de Cassel, le 16 février 1812
Extrait du Registre des décisions de Sa Majesté

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1^{er}

À compter du 1^{er} mars prochaine [sic] le Sieur Kinson sera porté
par notre maître de la garde-robe en qualité de notre premier peintre
sur l'état des artistes, jouissant d'un traitement annuel, à raison de douze
mille francs par an.

Art. 2.

Le traitement du S.^r Kinson pour les 10 mois de l'an 1812 sera pris
sur les économies du budget général de notre Grand chambellan.

Donné à Cassel, le 16 février 1812

Signé, J. N.

Par ordre du roi

Le secrétaire du cabinet

[*signé*] B^{on}. de Sorsum

³³ *Correspondance*, p. 140.
[*en marge* :] Cassel.

³⁴ Pièces actuellement non localisées.

³⁵ Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 125r.
[*adresse en marge* :] À M^r le Maître de la garde-robe.

363• Marinville à son père, [Cassel ?], 23 février 1812³⁶

23 février

M. l'Intendant particulier,

Je vous adresse quelques observations sur la transaction que vous avez passée avec M. Bourgeois, afin que vous vous convainquiez qu'il veut tirer trop d'avantage d'une affaire dans laquelle il a eu tout le tort de son côté.

Je vois que cet arrangement, 1^o, que M. Bourgeois ne tient pas compte de la différence de prix des 19 bêtes du 1^{er} troupeau qui à 115^{fr} par tête fait

2 185^{fr}

2^o, qu'il veut se réserver les agneaux provenant des 119 bêtes ; lesquels, évalués seulement à 100^{fr} chaque, feraient, en les supposant au nombre de 80,

8 000

3^o, que les frais du retour des 119 bêtes de Cassel à Rambouillet m'on couté

1 000

4^o que les intérêts à 5 pour cent des 24 000^f que M. Bourgeois a reçus par anticipation depuis 6 mois peuvent être évalués à

600

5^o, que M. Bourgeois ne tient pas compte des 4 bêtes mortes tant à Cassel qu'en route.

 Total 11 785

Mais d'un autre côté, il doit être tenu compte de la nourriture des 119 bêtes et leurs agneaux qui à 30^f pour 6 mois d'hiver seraient, pour mères et agneaux, une dépense de

3,570

Différence à notre préjudice

8,215

Et en supposant que nous voulussions encore dedomager [sic]

M. Bourgeois du renvoi qu'il doit faire des <119 ?> bêtes, bien qu'il soit <conscient ?> que nous n'aurions pas eu de frais pareils à supporter s'il avait d'abord rempli ses engagements avec fidélité, il faudrait ajouter ici à son profit les nouveaux frais de route évalués à

1000.

Différence réelle à notre préjudice

7,215.

J'ajouterai que nos récoltes auraient suffi pour la nourriture de ce troupeau, et que certainement nous perdons encore 1000^f environ sur les 3,570^f qui sont passés à M. Bourgeois pour frais d'hivernage.

Il résulte de tout ceci que M. Bourgeois, qui a fait la faute, veut encore nous en faire supporter les fraix [sic], ce à quoi je ne puis me décider.

Comme il faut cependant en finir sur cet objet, et qu'elle vous <coûte ?> comme à moi beaucoup d'écriture et de discussion, voici ce dont, je crois, qu'il [sic] faut définitivement convenir :

³⁶ *Correspondance*, p. 140–144.
[en marge :] Paris / Schönfeld.

1°, que M. Bourgeois enverra à ses frais au 1^{er} mai un troupeau de 100 bêtes et les agneaux en provenant, et qu'il se chargera en outre de l'indemnité à donner aux <arbitres ?>, qui sera déduite pour lors de la somme de 3 972,72^[fr] qui sont entre vos mains, et qui lui devra être payée après le départ dudit troupeau,

2°, que je renoue à mes droits sur les 19 bêtes provenant du 1^{er} troupeau que je lui ai renvoyé comme indemnité sur <l'hivernage ?> de ce troupeau et sur le choix nouveau qui en sera fait par les experts.

Il résultera de ce nouvel arrangement un bénéfice réel de 2415.^f pour M. Bourgeois, et pour moi une affaire convenable, à cause des ventes annuelles.

Preuve :

Les 19 bêtes provenant du 1 ^{er} troupeau à 315 ^f	
par bête ont couté la somme de	5,985. ”
M. Bourgeois a bénéficié sur la somme de 24000 ^f	
qui lui est payé depuis 6 mois à 5 pour cent	<u>600. ”</u>
	6,585. ”

La nourriture à payer à M. Bourgeois pour les	
6 mois d'hiver coûte pour 100 bêtes et	
leurs agneaux à 30. ^f	<u>3,000.”</u>
	<u>3,585. ”</u>

Il est donc très évident qu'il reste au bénéfice de M. Bourgeois une somme de 3,585.^f pour l'indemniser du choix qui sera fait de ce nouveau troupeau que pour l'aider à payer les arbitres.

Quant aux frais de voyage, M. Bourgeois devra [sic] payer le transport des bêtes à Cassel, mais de mon côté j'ai payé ceux des bêtes renvoyées de Cassel à Rambouillet, ainsi la perte à cet égard est égale de chaque côté.

D[^r]ailleurs cette somme de 3,585^f sera applicable à tout ce que M. Bourgeois peut avoir à payer dans cette circonstance, et, bref, dans tout ceci c'est encore nous qui faisons véritablement les frais de cette affaire

Si M. Bourgeois veut réfléchir un instant à toutes les clauses de son marché, aux lettres qu'il m'a écrites lors de cette acquisition, à tout ce qui s'en est suivi et aux moyens qui me restent à prendre pour terminer ce différend [sic], je ne doute pas qu'il ne consente à ce dernier arrangement [sic] dans lequel je crois avoir tout prévu, pour ses propres intérêts comme pour moi <convenant particuliers ?> à ceux de S. M.

**364• Marinville à l'Intendant particulier des bâtiments,
[Cassel ?], 24 février 1812³⁷**

24 février

Monsieur l'Intendant des bâtimens,

L'atelier [sic] du S. Kinson, 1.^{er} peintre de S. M., étant situé au garde-meuble de manière à me priver d'une grande salle qui est nécessaire au service des arts, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres 1^o pour qu'il soit percé une porte qui mette M. Kinson à même d'entrer du vestibule dans son atelier [sic] sans passer par la grande salle dont il est question, 2^o pour que la porte de l'atelier [sic] du S. Kinson qui communique actuellement dans cette grande salle, soit désormais condamnée ou plutôt supprimée.

Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur, en ordonnant que cette légère réparation soit faite ces jours-ci.

365• Marinville à Kinson, [Cassel ?], 27 février 1812³⁸

27 février

M. Kinson, 1^{er} peintre de S.M.

Je vous préviens, Monsieur, que l'intention de S. M. est que vous vous occupiez dès à présent de la confection d'un portrait de S. M. la Reine en grand costume royale [sic]³⁹ pour servir de pendant au portrait de S. M. peint par M. Gérard⁴⁰.

S. M. désire que ce portrait soit très soigné. Elle m'[']a, en outre, fait espérer que S. M. la Reine vous donnerait quelques séances si cela étoit nécessaire.

Je désirerois, Monsieur, que vous vous donnassiez la peine de passer chez moi pour cet objet.

³⁷ *Correspondance*, p. 144.

[*en marge* :] Cassel.

³⁸ *Correspondance*, p. 144–145.

[*en marge* :] Cassel.

³⁹ Portrait non localisé.

⁴⁰ Château de Fontainebleau, inv. N 26.

**366• Marinville à Saltz (?), inspecteur du garde-meuble,
[Cassel ?], 29 février 1812⁴¹**

29 février

M. <Saltz ?>, inspecteur du garde-meuble.

Je vous préviens, Monsieur, que S. M. vient d'accorder à l'Académie les ornemens en plâtre qui se trouvent placés dans la salle du garde-meuble pour être destinés à l'instruction des élèves qui se livrent à l'étude de la sculpture.

Je vous invite, en conséquence, Monsieur, à vouloir bien vous charger au garde-meuble de former de concert avec M. Ruhl l'inventaire de ces objets auquel [sic] vous les remettrez sur sa quittance motivée, de manière à ce que les dits objets puissent être réclamés en tems et lieu.

367• Marinville à Ruhl, [Cassel ?], 29 février 1812⁴²

Le 29 février

M. Ruhl, professeur de sculpture

Sur le rapport que j'ai fait à S. M. d'après la demande que vous m'avez adressé, je vous préviens qu'Elle a bien voulu consentir à accorder à l'Accadémie [sic] les ornemens en plâtre qui se trouvent placés dans la salle du garde-meuble pour être destinés à l'instruction des jeunes élèves qui se livrent à l'étude de la sculpture.

En conséquence, je vous invite à vous rendre au garde-meuble pour y recevoir les dits objets, qui vous seront remis par l'inspecteur sur quittance inventorielle et nominative que vous lui en délivrerez en la motivant de manière à ce que ces objets puissent être réclamés un jour, si on le jugeoit convenable.

L'Académie verra dans cette faveur de S. M. la nouvelle assurance de la haute protection qu'elle accorde aux beaux-arts dans son royaume.

⁴¹ *Correspondance*, p. 145.

[*en marge* :] Cassel.

⁴² *Correspondance*, p. 145–146 [a] (double pagination).

[*en marge* :] Cassel.

368• Marinville au Grand chambellan, [Cassel], 2 mars 1812⁴³

2 mars 1812

À S.A. le Grand Chambellan

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse, pour être revêtu de son approbation, le compte des dépenses de la garde-robe de S. M., montant pour le mois de février à la somme de 17,650^{fr.}.80^{c.}. 2/3
La décision de S. M. du 12 février m'autorise à toucher en février et mars, les 6 premiers mois de mon budget, dont la totalité est de 71,600^f pour l'année, et pour 6 mois de 35800^{fr.}."

Le montant des dépenses de janvier s'élevait à
5,865. 28. 2/3 / 23,516. 19. 1/3
Celui des dépenses de février est de 17,650. 90. 2/3 / _____
Il restera à ma disposition sur les 6 premier mois fr 12,283. 80. 2/3.

Chapitres sur lesquels portes les 12, 283^{fr.}. 80^{c.}. 2/3
à tirer pour solder les six premiers mois de 1812

	À tirer pour 6 mois	Tiré en janvier et février	Reste à dépenser.
Chapitre 1. Toilette du roi	18000. "	16,825. 02.	1174. 98.
2. Traitemens des artistes	4000. "	1333. 33. ½	2666.66. 2/3
3. Appointemens des employés	11,400. "	3700. " "	7400. "
4. Cadres et dorures	1200. "	1075. "	125. "
5. Frais de bureau	<u>1500. "</u>	<u>582. 84.</u>	<u>917. 16.</u>
	35,800.	<u>23,516. 19 1/3.</u>	<u>12,283. 80 2/3</u>
Somme égale		<u>35,800.</u>	

Récapitulation des dépenses de la garde-robe du mois de février

Chapitre 1 ^{er} Toilette du Roi	13,926 40.
2 Traitement des artistes	166 66. 2/3.
3. Appointemens des employés	1,850 "
4. Cadres et dorures	875 "
5. Frais de bureau	<u>332 84.</u>
	<u>17,650 80. 2/3.</u>

J'ai l'honneur d'être etc

⁴³ *Correspondance*, p. 145[a]–147[b] (double pagination).
[en marge :] Cassel.

369• Marinville à Collignon, [Cassel ?], 1^{er} mars 1812⁴⁴

1^{er} mars 1812.

à M le Chevalier Collignon

Monsieur,

La remise que je suis sur le point de faire au cabinet de S. M. des pièces de dépenses de la cassette particulière des années 1808, 1809 et 1811 m'ayant mis dans le cas de repasser les comptes des diverses officiers de la Maison <que ?> S.M. a daigné <charger ?> d'un service quelconque pendant son séjour à Paris, je m'empresse de vous prévenir que j'ai reconnu à votre préjudice une avance de cinq cents francs dans l'addition d'un compte que vous m'avez remis à Paris et dont je vous envoie copie, ainsi que le relevé de tous vos comptes.

Déjà, Monsieur, vous m'aviez engagé à faire des remarques sur ces comptes concurrement [sic] avec vous, afin de <tâcher ?> de découvrir un déficit, dont vous vous trouveriez à découvert sans pouvoir positivement m'indiquer comment. Je suis donc charmé d'être parvenu par moi-même à ce trouver cette erreur, qui est bien positive, et dont par le moyen du titre que je vous donne aujourd'hui, vous serez à même de réclamer le remboursement.

Aussitôt que toutes mes prières de dépenser auront été reconnues et déposées au cabinet, j'aurai l'honneur de vous faire remise des reçus particuliers que vous m'aviez donnés et qui doivent être annullées [sic] au moyen des comptes appuyés de pièces que vous m'avez remis.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma haute considération.

370• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 1^{er} avril 1812⁴⁵

1^{er} avril 1812

M. Moulard, Intendant de la Maison du roi.

Monsieur,

D'après les ordres de Sa Majesté, j'ai l'honneur de vous adresser tous les titres, pièces et documens relatifs à la propriété de Schönfeld suivant inventaire explicatif n° 1 à 15⁴⁶.

44 *Correspondance*, p. 146[b] (double pagination).
[en marge :] Cassel

45 *Correspondance*, p. 147[b]–150.
[en marge :] Cassel

46 Pièces non localisées.

Le compte n° 1 vous fournira les renseignements de tout genre que vous pourrez désirer sur cette propriété. Il est appuyé de notes et observations exactes, et s'étend sur toutes les dépenses qui se sont faites depuis l'époque de l'acquisition jusqu'au 1.^{er} janvier an 1812.

Le compte n° 2 est celui des recettes et dépenses du 1.^{er} trimestre 1812, duquel il résulte une somme de f.^{rs} 4,346.77 à payer au S.^r Leloup, économiste de la ferme.

Les comptes n° 3 et 4 contiennent, le 1.^{er}, la comptabilité en nature de l'an 1811, et le second, celle du 1.^{er} trimestre de l'an 1812, duquel il résulte qu'il existe à la ferme, un fonds du <mag[as]ⁱⁿ ?> de la valeur à ce jour de f.^{lrs} 7,534^f 80^c.

La liasse n° 5 contient la situation à ce jour de la bergerie, de la vacherie, de l'écurie, de la basse-cour, et l'inventaire des instrumens aratoires et ustensiles propre à la <brandevinerie ?> et à la vacherie.

L'inventaire de la ferme n'a pas encore été fait. Il devait l'être pendant l'absence de S. M.. D'ailleurs, il ne sera composé que des objets acquis en 1811, puisqu'il n'existait rien, ou très peu de choses à la ferme, lors de l'acquisition qui en a été faite.

Les états n° 6 et 7 contiennent l'inventaire de la maison d'habitation et celui de la cave. Il sera nécessaire qu'ils soient comparés à ceux existants chez M.^{me} Charreton, femme de charge, parce que les fréquentes mutations ordonnées par Sa Majesté, ou les diverses colations [sic] qu'il a faites récemment, on pu occasionner des sorties, non encore portées sur ces comptes. Au reste, ceci est d'une bien légère importance.

Les liasses n° 8, 9 et 10 contiennent la correspondance en général, et particulièrement celle de l'économiste de Rambouillet relatives [sic] aux mérinos, et celle du préfet de la Fulde sur les acquisitions faites par lui des terres de Schönfeld.

Le carton n° 11 est un relevé ancien du cadastre du territoire de Wehleiden⁴⁷.

Tous les titres, plans et contrats qui constatent les divers achats composant la terre de Schönfeld sont déposés chez M. Wachs, notaire à Cassel, sur l'invitation qui m'en a été faite par M. le préfet de la Fulde. Ils devront être mis en ordre d'ici à peu de jours et renfermés dans le même dossier.

L'état n° 12 est l'aperçu [sic] que j'avais présenté à S. M. pour l'an 1812 portant une demande de fonds de 20,308 [Fr] que j'avais par suite réduite à fr 12,000 au moyen du fonds de réserve de 7,500 [Fr] restant en magasin. Cette somme de 12,000 n'est, au reste, qu'une avance indispensable pour attendre les récoltes ; mais ce n'est pas une somme perdue pour S. M. et elle doit rentrer à la fin de l'année, soit en graines, fourrages ou eau de vie, soit en espèces.

⁴⁷ Wehlheiden.

L'état n° 13 contient l'aperçu [sic] des bénéfices de la ferme pour l'an 1813. Il en résulte, que déduction faite de tous les employés de la ferme, il doit exister un bénéfice réel de f.^{lrs} 10,300^{fr}. Cette pièce est signée de l'économe de Schönfeld, et les ventes y sont portées au taux le plus bas puisque chaque bétail est taxé par évaluation à 150^f seulement au lieu de 300^f et 250^f que la plupart devraient être vendus.

La liasse n° 14 contient un tableau d'échange et d'acquisition des terres à Schönfeld et 2 plans de cette propriété. Les plans faits avec le plus de soin sont déposés chez le préfet du département de la Fulde.

La liasse n° 15 contient l'emploi d'une somme de f.^{lrs} 8000 mise à ma disposition par décision de S. M. du <12 ?> novembre 1811 jointe à la liasse n° 9 pour les embellissemens et plantations à faire à Schönfeld l'hiver dernier. Il en résulte un solde existant entre les mains de l'économe de fr 1630. 49 suivant son récépissé joint au Bordereau.

Au moyen de la remise de ces pièces, il ne me reste plus aucun papier ni renseignemens relatifs à la propriété de Schönfeld, et tous ceux qui pourraient encore vous être nécessaires devront être réclamés soit à M. le préfet du département de la Fulde, soit à M. Wachs, notaire à Cassel.

J'ai l'honneur de joindre ici, Monsieur, l'état des gages arrêtés par moi pour l'an 1812, montant à fr 10,630. Le berger <Fohm ?> voulait avoir 1500^f pour lui et son fils, mais je n'avois pas jusqu'à ce jour obtempéré à sa demande. Le Sieur Leloup, économe, trouve sa nourriture dans le produit de la ferme.

Si vous avez besoin, Monsieur, de renseignemens verbaux, je m'empresserai de vous les donner.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma haute considération.

371• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 3 avril 1812⁴⁸

3 avril 1812

À S. E. le Grand chambellan.

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtu de son visa, les comptes de dépenses de la garde-robe de S. M. pour le mois de mars, montant suivant les bordereau et pièces à l'appui, à la somme de 17,759. 07. 2/3.

J'ai l'honneur d'être etc.

⁴⁸ *Correspondance*, p. 150.
[en marge :] Cassel.

372• Marinville à Kinson, [Cassel ?], 3 avril 1812⁴⁹

3 avril 1812

M.^r Kinson, 1^{er} peintre de S. M.

Je m'empresse de vous prévenir que Sa Majesté, sur le rapport que j'ai eu l'honneur de lui adresser en votre faveur, vous a, par décision de ce jour, accordé un congé de deux mois pour vous rendre à Paris.

Vous jouerez pendant votre absence de votre traitement qui sera payé à votre fondé de pouvoir.

Je suis charmé, Monsieur, de vous annoncer cette nouvelle, qui peut vous être agréable.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

373• Marinville à Dupré, [Cassel ?], 3 avril 1812⁵⁰

3 avril 1812

M. Dupré, peintre de S. M.

J'ai l'honneur de vous annoncer que sur le rapport que je lui ai adressé en votre faveur, S. M. a daigné vous accorder, pour vous rendre à Rome, un congé de six mois pendant lequel votre traitement vous sera continué et payé à votre fondé de procuration.

Sa Majesté, satisfaite du zèle et de l'assiduité que vous avez apportés à la confection du tableau <de ?> Grimma⁵¹, dans lequel vous l'avez représenté retirant des flots l'un de ses gardes du corps, comme aussi du talent que vous y avez développé [sic], m'ordonne de vous remettre une gratification que je vous invite à venir recevoir chez moi.

Je ne doute pas, Monsieur, que tant de témoignage de bienveillance que vous donne à la fois Sa Majesté ne soient pour vous un aiguillon [sic]⁵² puissant à la continuation de vos travaux, et que vous ne fassiez à Rome tous vos efforts pour les mériter de plus en plus.

Je désire que vous m'écriviez quelque fois et que vous me fassiez connaître le résultat de vos premiers essais.

Je me plais à vous renouveler [sic], Monsieur, les témoignages de ma considération et l'assurance de tout l'intérêt que vous m'avez inspiré.

⁴⁹ *Correspondance*, p. 150–151.

[*en marge* :] Cassel.

⁵⁰ *Correspondance*, p. 151.

[*en marge* :] Cassel.

⁵¹ Collection particulière.

⁵² Aiguillon.

374• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 4 avril 1812⁵³

4 avril 1812

M. Moulard, Intendant de la Maison du roi.

M.,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'après avoir pris les ordres de S. M. sur les divers contrats d'acquisition des terres de Schönfeld, je viens de signer tous les contrats d'échange et de cessions faites à S. M. sur cet objet. Bien que la précipitation de mon départ m'ai mis dans l'impossibilité de m']assurer de la validité de ces titres et de la sûreté des clauses qui y sont énoncées.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien, en mon absence, faire examiner tous ces actes et d'annuler de votre propre autorité ceux qui ne vous paraîtraient [sic] pas suffisamment [sic] en règles. En y apposant ma signature si précipitamment [sic], j'ai voulu répondre aux intentions que S. M. a daigné me communiquer et au désir manifesté par votre lettre de ce jour. J[']espère en conséquence ne pouvoir être blâmé en aucuns [sic] <tems ?> pour cette conduite que les circonstances seules on pu me décider à tenir.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien me tranquiliser [sic] à cet égard, aussitôt qu'il vous sera possible.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma haute considération.

375• Marinville au [Grand ?] maréchal, [Cassel ?], 1^{er} mai 1812⁵⁴1.^{er} mai 1812

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois d'avril, montant, suivant le bordereau général et pièces à l'appui, à fr 2,914. 11. 2/3.

J'ai l'honneur et.^a

⁵³ *Correspondance*, p. 152.

[*en marge* :] Cassel.

⁵⁴ *Correspondance*, p. 153.

[*en marge* :] À S. E. le Maréchal de la Cour.

376• [Boucheporn ?], Maréchal de la cour, au roi Jérôme, Cassel ?], 14 mai 1812⁵⁵

14 mai 1812

Rapport en demande de fonds pour acquitter le prix d'achat
de 1200 fioles d'eau de Cologne

Sire,

M. le Baron de Marinville m'ayant fait part que V. M. avait décidée qu'elle ferai [sic] payer sur un fond extraordinaire au budget de la garde-robe le montant du prix d'achat de l'eau de Cologne demandée par V. M. .

J'ai l'honneur de vous prévenir, Sire, que la facture qui vient de m'être adressée pour cet objet se monte à f 1,600.

Je supplie V. M. de daigner me faire connoître qu'elle imputation elle jugera convenable de donner au payement de cette dépense.

377• Boucheporn à Moulard, [Cassel ?], 14 mai 1812⁵⁶

14 mai 1812

M. l'Intendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la demande qui m'est soumise par le concierge de la garder-robe tendante à obtenir l'augmentation de deux armoires dans le local destiné au service de la garde-robe du roi.

Ce surecroît [sic] d'armoires devant donner plus d'extention [sic] pour le placement des objets appartenant à S. M., de même que contribuer à leur conservation, je vous prierai, M. l'Intendant, de donner vos ordres en conséquence pour que les deux ouvriers soient fournies le plutôt possible du garde-meuble de la Couronne.

378• Boucheporn à Farina, parfumeur à Cologne, [Cassel ?], 10 juin 1812⁵⁷

10 juin 1812

M. le B^{on} de Marinville vous ayant déjà écrit, Monsieur, d'avoir à lui

⁵⁵ *Correspondance*, p. 153.

[*en marge* :] Rapport au roi par M. le Maréchal de la cour.

⁵⁶ *Correspondance*, p. 153–154.

[*en marge* :] M. de Boucheporn à M. Moulard, Intendant de la Maison du roi.

⁵⁷ *Correspondance*, p. 154.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn à J. M. Farina, à Cologne

expédier de suite 200 caisses d'eau de Cologne pour le service de S. M., j'ai lieu d'être surpris que vous n'ayez point effectué cette commande.

Veillez donc, Monsieur, mettre la plus grande célérité dans l'expédition de ces 200 caisses précitées, qui sont attendues et désirées par S. M. le Roi.

379• Boucheporn à Micheneaux, valet de la garde-robe du roi, [Cassel ?], 10 juin 1812⁵⁸

10 juin 1812

Il est ordonné au S.^r Micheneaux, valet de la garde-robe de S. M. de Westphalie, de partir aujourd'hui de Cassel pour se rendre à Varsovie avec un fourgon chargé d'objets appartenant à Sa dite Majesté.

Il s'adressera à son arrivée à M. le Baron de Marinville, duquel il recevra les ordres ultérieurs.

Le dit fourgon devant être accompagné de deux autres voitures de transport. Elles voyageront ensemble et ne pourront sous aucuns prétextes se séparer.

380• Boucheporn à Marinville, [Cassel ?], 10 juin 1812⁵⁹

10 juin 1812

M. le baron,

J'ai l'honneur de vous donner avis que j'ai fait partir aujourd'hui de Cassel, sous la conduite du S.^r Micheneaux, valet de la garde-robe, accompagné du S.^r Martin, valet de pied, le fourgon de S. M. contenant les objets dont l'état est annexé à la présente⁶⁰.

J'ai prescrit aux S.^{rs} Micheneaux et Martin d'avoir à se présenter à vous, Monsieur le Baron, pour y prendre et recevoir vos ordres ultérieurs.

J'ai l'honneur de vous prévenir en outre que j'ai remis au S.^r Micheneaux avant son départ de Cassel une somme de deux cents thalers

⁵⁸ *Correspondance*, p. 154.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn / Ordre de départ au S.^r Micheneaux, valet de la garde-robe.

⁵⁹ *Correspondance*, p. 154–155.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn à M. le Baron de Marinville, à Varsovie

⁶⁰ Il pourrait s'agir du livret inventariant tous les effets de la garde-robe emportés par Jérôme pour la nouvelle campagne, livret intitulé *Garderobe* [sic] *du roi* sur sa couverture de maroquin rouge et *Campagne de Russie. / Avril 1812* en page de titre, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, ff^o 422–437.

pour subvenir à ses frais de voyage, de laquelle somme le dit Micheneaux sera tenu de vous justifier l'emploi à son arrivée à Warsovie.

Ci-joint le double de la note des bijoux dont j'ai fait l'emplette à Dresde par ordre de S. M. . Tous ces objets sont portés au registre d'entrée et de sortie dans l'ordre et à leur chapitres respectifs.

Ci-joint également la note des vins expédiés par les deux chariots accompagnant le fourgon. Je vous serai obligé, Monsieur le Baron, de faire faire l'examen des objets qui s'y trouvent chargés comparativement avec la dite note.

381• Boucheporn à Farina, [Cassel ?], 15 juin 1812⁶¹

15 juin 1812

J'ai reçu, Monsieur, les 200 caisses d'eau de Cologne que vous m'avez expédiées. Je vous préviens que je viens de mettre à votre disposition la somme de 1600^f, montant de votre facture.

Vous pouvez en conséquence faire toucher cette somme ou chez moi ou me donner avis dans les mains de qui elle devra être versée pour votre compte.

382• Boucheporn à Weygandt, Cassel, 19 juin 1812⁶²

19 juin 1812

Beaux arts.

D'après la demande qui nous est adressée par le Sieur Weygandt, peintre de S. M. le roi de Westphalie, à l'effet d'obtenir un congé de six semaines pour avoir la faculté de voyager dans les départemens français limitrophes du Rhin, et de là dans quelques villes de l'Allemagne confédérées, pour objet d'instruction utile à son art.

Nous, Baron de Boucheporn, Maréchal de la cour de S. M. le Roi de Westphalie, accordons à M. Weygandt, la permission de s'absenter du royaume pendant l'espace de six semaines, pour les causes énoncées ci-dessous. Après lequel tems expiré, le dit S.^r Weygandt est tenu de se rendre à Cassel pour y suivre ses travaux.

Donné à Cassel, le 19 juin 1812.

⁶¹ *Correspondance*, p. 155.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn à M. J. M. Farina, négociant à Cologne.

⁶² *Correspondance*, p. 156.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn / Autorisation d'un congé de six semaines pour le S.^r Weygandt, peintre de S. M.

383• Boucheporn au roi, [Cassel ?], juin 1812⁶³

Juin 1812

Rapport sur la situation du service de la garde-robe

Sire,

Votre Majesté verra par la situation que j'ai l'honneur de mettre ci-jointe sous ses yeux, qu'il ne reste plus qu'une somme de 4,514^f 73^c à tirer pour l'année 1812 sur le chapitre toilette de V. M., la dépense de juin, de même que celle des objets commandés par ordre de V. M. à Paris, non comprise, que le solde restant sur le budget étant un fonds spécialement affecté au traitement des artistes, appointements des employées au service intérieur de V. M., on ne peut lui donner une autre application.

Il résulte, Sire, de cet état de chose que la somme de 5,714^f 73^c sus précitée étant à peine suffisante pour couvrir la dépense déjà faite, je me trouve dans l'impossibilité de faire face au service courant.

Je supplie V. M. de daigner me faire connaître sa décision à ce sujet.

384• Boucheporn au roi, [Cassel], juin 1812⁶⁴

Idem

Rapport sur un nouveau trophée d'armes destiné à être placé dans la Salle du Trône

Sire,

Votre Majesté ayant ordonné qu'un second trophée d'armes serait placé dans la Salle du Trône, il fut exécuté par le Sieur Wichmann, sculpteur à Cassel.

J'ai l'honneur d'annoncer à V. M. que ce Trophée étant terminé, il revient au S. Wichmann pour prix de son travail la somme de 2665.11.

Je supplie V. M. de daigner me faire connaître sur quels fonds elle jugera convenable d'appliquer cette dépense.

⁶³ *Correspondance*, p. 156.

[*en marge* :] Rapport de M. le Baron de Boucheporn au Roi.

⁶⁴ *Correspondance*, p. 157

[*en marge* :] Rapport de M. le Baron de Boucheporn au Roi.

385• Boucheporn à Moulard, [Cassel ?], 27 juillet 1812⁶⁵

27 juillet 1812

M. L'Intendant,

S. M. ayant ordonné avant son départ, que les lits en fer de Catherinenthal fussent mis en état, les rideaux de taffetas réparés et ceux en mousseline blanchis, je vous prierai, Monsieur l'Intendant, de donner vos ordres en conséquence afin que ces objets puissent rentrer à la garde-robe.

386• Marinville à son père, [Cassel ?], 4 août 1812⁶⁶

4 août

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 à laquelle était jointe celle du ministre de l'intérieur, relative au prix de 2 blocs de marbre.

S. M. désire que cette somme soit payée de suite, mais comme tout ce qui tient aux payemens est du ressort de M. le Baron de Retterode, je viens de lui envoyer la lettre du ministre, afin qu'il vous autorise à le faire.

L'intention dernière de S. M. est que sa décision du 21 juin 1811 ait son exécution. En conséquence, les deux modèles en plâtre des statues de LL. MM. devront être remises à M. Cachard, sauf la connoissance qu'il aura à vous donner et que vous voudrez bien me transmettre, [1^o] du tems qui sera employé pour faire les deux copies en marbre à Carrare, 2^o de celui que ces ouvrages mettront à venir de Carrare à Cassel, 3^o du prix de leur exécution, 4^o de celui présumé des frais de voyage.

Recevez, etc.

387• Marinville à Wichmann, [Cassel ?], 19 août 1812⁶⁷

19 août 1812

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17 du courant.

Les raisons qui m'ont déjà fait [sic] vous écrire de suspendre l'exécution d'un troisième trophée subsistent toujours, vous voudrez bien ne

⁶⁵ *Correspondance*, p. 157–158.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn à M. Moulard, Intendant de la Maison du roi.

⁶⁶ *Correspondance*, p. 174–175.

[*en marge* :] M. l'Intendant particulier de S. M., à Paris.

⁶⁷ *Correspondance*, p. 158.

[*en marge* :] Le maître de la garde-robe au S.^r Wichmann, sculpteur.

commencer aucun travail concernant cet objet, avant d'en avoir reçu préalablement l'ordre par écrit de ma part.

Votre compte est donc entièrement soldé à ce jour.

388• Marinville à Biennais, [Cassel ?], 24 août 1812⁶⁸

24 août 1812

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire faire et remettre de suite à M. l'Intendant particulier de S. M. les objets suivants pour m'être adressés à Cassel le plutôt possible.

1° deux petites seringues à injection en vermeil⁶⁹ pareilles à celles que vous avez faites précédemment [sic] pour S. M.,

2° deux flacons en cristal avec des bouchons en vermeil avec chiffre B., lesquels doivent être placés dans le nécessaire que S. M. l'Empereur a donné à S. M. il y a 6 ans⁷⁰. Je vous envoie ci-joint, la hauteur et la circonférence de ces deux flacons.

Je vous invite à me renvoyer par la même occasion la petite seringue à injection qui fait partie dudit nécessaire et que les valets de chambre de S. M. vous ont laissée lors de l'avant dernier voyage de S. M. à Paris.

Vous remettrez la note de ces dépenses à M. l'Intendant particulier de S. M. qui prendra les ordres nécessaires à leur payement.

Si vous avez aussi, une ou deux jolies petites <illisible> à l'usage de S. M., vous me les enverrez. J'en ai vu de charmants au Petit Dunkerque⁷¹, à mon dernier voyage à Paris.

J'ai l'honneur et.^a

P. S. : je vous envoie aussi une épée d'argent qui est entièrement <illisible ?>. S. M. désire qu'elle soit réparée, ou qu'en cas que cela ne soit pas possible, vous lui en envoyez une autre. Vous remettrez le tout à M. l'Intendant particulier.

⁶⁸ *Correspondance*, p. 158–159.

[*en marge* :] M. Biennais, à Paris.

⁶⁹ suit *avec chiffre JB.* [en lettres entrelacées], biffé.

⁷⁰ Conservé au château de Fontainebleau, inv. N 88.

⁷¹ À l'angle de la rue Dauphine et du quai Conti.

389• Marinville à son père, [Cassel ?], 24 août 1812⁷²

24 août 1812

J'ai l'honneur de vous prévenir que je donne ordre au S.^t Biennais de vous remettre le plutôt possible pour m'être expédiés par la plus prompte occasion,

1° 3 petites seringues en vermeil, dont 1 appartient à un nécessaire de S. M.,
2° deux flacons avec bouchons de vermeil pour être placés dans le nécessaire,
3° une épée d'argent à réparer, ou une nouvelle en cas que la réparation [est] devenue impossible.

Vous voudrez bien, Monsieur, prendre les ordres de qui de droit relativement au paiement de ces différens objets qui sont étrangers aux articles prévus de la garde-robe.

Recevez, monsieur l'Intendant particulier, les nouvelles assurances de mon affection.

390• Marinville au parfumeur parisien Franckaert, [Cassel ?], 2 septembre 1812⁷³

2 septembre 1812

Je vous préviens, Monsieur, que conformément au règlement que je viens d'établir pour la garde-robe de S. M., les valets de chambre ou autres employés du service intérieur du roi ne peuvent plus, sous aucuns prétextes, faire eux-même [sic] les commandes des objets nécessaires à ce service.

En conséquence, vous recevrez directement de moi à l'avenir les ordres relatifs aux envois des objets qui vous concernent, et c'est à moi seul que vous devez les adresser en m'en donnant avis accompagné de la facture.

Le paiement de vos fournitures devant toujours vous être fait à Cassel, par acompte ou autrement, vous devez charger de votre procuration l'un des banquiers ou négociant de cette ville et prendre avec lui l'arrangement que vous croirez convenable pour le retour de vos fonds.

J'ai en ce moment entre les mains un mémoire de vous montant à 600 fr sur lequel je vous préviens que je crois devoir faire une réduction assez forte. Afin d'éviter à l'avenir pareille mesure de ma part, je vous engage à me faire passer sans délai la note des objets de votre magasin

⁷² *Correspondance*, p. 159–160.

[*en marge* :] M. l'Intendant particulier à Paris.

⁷³ *Correspondance*, p. 160–161.

[*en marge* :] À M. Franckaert, parfumeur, Chaussée d'Antin n° 8, à Paris.

en m'indiquant le prix le plus bas auquel vous pouvez le livrer à Cassel. Je pense que l'envie que vous devez avoir de conserver la fourniture des objets de toilette de S. M. vous fera sentir que vous ne devez pas vous mettre dans le cas de donner lieu à une concurrence à cet égard.

P. S. : lorsque vous aurez un envoi à me faire, vous pourrez vous présenter chez M. de Marinville, Intendant particulier de S. M., rue du Montblanc n° 26, afin de <profiter ?> des occasions qu'il pourrait avoir pour Cassel et d'éviter ainsi les frais de transports etc. Je lui écris à cet égard.

**391• Marinville au Grand chambellan,
[Cassel ?], 1^{er} septembre 1812⁷⁴**

1^{er} septembre 1812

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes des dépenses de la garde-robe de S. M. pour le mois d'août, par moi ordonnés et montant ensemble à 3,657^{fr.} 41^{c.} 1/3.

J'ai l'honneur d'être, etc.

392• Marinville à son père, [Cassel ?], 2 septembre 1812⁷⁵

2 septembre 1812

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce cachet volant, une lettre que j'écris au S.^r Franckaert, parfumeur chargé de la fourniture des objets à l'usage de la toilette de S. M., afin que vous en preniez lecture et que vous lui indiquiez les moyens convenables à la prompte et sûre expédition des objets que je serai dans le cas de lui demander.

Vous voudrez bien vous charger de sa réponse et de la note appréciative que je lui demande et m'envoyer l'une et l'autre en me disant ce que vous en pensez. Il serait bon de lui faire craindre la concurrence, afin qu'il fixe ses prix le plus bas possible.

⁷⁴ *Correspondance*, p.

[*en marge* :] à S. Altesse le Grand chambellan.

⁷⁵ *Correspondance*, p. 161–162.

[*en marge* :] À M. l'Intendant particulier à Paris.

393• Marinville à son père, [Cassel ?], 14 septembre 1812⁷⁶

du 14 septembre 1812

M. l'Intendant particulier,

J'ai mis sous les yeux de S. M. la lettre que vous avez bien voulu m'adresser relativement au solde du paiement du S. Bosio⁷⁷. S. M. approuve tout ce que vous avez fait jusqu'à ce jour. Elle pense que le S. Bosio ne doit plus faire de nouvelles demandes de fonds jusqu'à l'exécution parfaite et après la remise qu'il fera des statues de LL. MM. dont l'exécution lui a été confiée.

Je prends note des 11,000^f qui lui resteront dûs à cette époque et pour lesquels je prendrai de nouveau les ordres de S. M.

Je reçois à l'instant votre lettre du 5 septembre. J'y vois avec plaisir que les statues de LL. MM. et le tableau de M. Horace Vernet seront terminés dans le courant de ce mois⁷⁸.

Je trouve bien juste que ces deux artistes soient autorisés à exposer au Salon le fruit d'un travail aussi long. J'y vois même un avantage pour nous en ce que cette exposition donnera lieu à des remarques dont ils pourront profiter avant de nous les envoyer. Je vais prendre à cet égard les ordres de S. M. et je vous les transmettrai sur le champ.

J'attends avec impatience la réponse que vous aurez reçue au ministère de l'Intérieur pour le prix des blocs de marbre et la manière dont ce paiement vous est demandé, car c'est la forme plutôt que le fond qui m'a paru étonner S. M.. Votre 1^{ere} lettre éclaircira tout cela.

Il y a plus d'un an que j'ai commandé à M. Cachard deux maître-autels [sic] en marbre dont je lui ai envoyé le dessin. Une lettre du mois de septembre de l'année dernière m'annonce qu'ils sont terminés et me seront expédiés par voie de terre ou de mer. Cependant, depuis lors, je n'en ai plus entendu parler. S. M. m'ayant paru oublier ce désir, je ne m'en étais plus occupé mais depuis huit jours elle paroît désirer de nouveau qu'il soit envoyé le plus promptement possible à Cassel et que je m'informe du motif d'un aussi long retard. Je vous prie donc, M. l'Intendant particulier, de voir M. Cachard et de me faire connaître le résultat de cette visite.

Vous voudrez bien lui demander en même tems le compte des sommes dues à l'établissement de Carare à ce jour et me le faire parvenir. Vous lui ferez connaître que plusieurs bustes sont arrivés ici défectueux, que d[']autres sont marqués par la point du ciseau, qu'un plus grand nombre

⁷⁶ *Correspondance*, p. 162–164.

[*en marge* :] À M. l'Intendant particulier, Paris.

⁷⁷ Lettre non localisée.

⁷⁸ [*en marge, une note tardive* :] Prise de Breslau, septembre 1812 [œuvre non localisée].

encore a été exécuté sur un marbre véné [sic]⁷⁹ et tâché, que des procès-verbaux constatent ces divers défauts, et qu'il doit s'attendre par conséquent à une réduction motivée.

Vous le pressentirez sur tout ceci de manière à me mettre à même de faire à S. M. un rapport aussi juste que raisonnable.

Je vous prie, M. l'Intendant, de faire connaître au S.^r Bosio que l'intention de S. M. est que les deux modèles en plâtre des statues en pied qu'il exécute en marbre soient renvoyés à Cassel aussitôt que possible afin qu'on puisse les exécuter en marbre. Vous voudrez bien me faire connaître sa réponse sur le moyen qu'il prendra pour cet envoi et sur le parti qu'on pourra tirer de ces modèles.

Dans la conversation que vous aurez avec M. Cachard, il seroit bon de chercher à savoir combien il en coûteroit pour faire faire à Carrare de pareilles statues sur modèles en plâtre et en combien de tems chaque statue pourroit être exécutée et envoyée à Cassel.

Je viens de recevoir l'épée et le glaive de Biennais⁸⁰, je pense comme vous sur le mode de paiement des sommes dues à ce fournisseur./.

394• Décision de Marinville concernant la garde-robe du roi, Cassel, 16 septembre 1812⁸¹

Garde-robe du roi

Ordre du jour

Le premier valet de chambre du roi dressera d'ici à trois jours l'état des nécessaires, bijoux et autres effets dépendants de la garde-robe et non portés jusqu'à ce jour sur l'inventaire général⁸², tant à Cassel qu'à Napoléonshoehe.

Il fera également dresser par le S. Tricot l'état des objets d'argenterie, verries [sic]⁸³ ou autres confiés à sa garde.

Ces deux états seront par lui certifiés véritables et remis au maître de la garde-robe pour être portés sur l'inventaire général comme faisant partie des effets de la garde-robe du roi.

Il devra, dès lors, par la suite, prendre les ordres du maître de la garde-robe, pour les mutations, déplacements, sorties, ou réformes de ces divers objets.

Cassel, le 16 septembre 1812.

⁷⁹ veiné.

⁸⁰ Il s'agit sans doute des œuvres conservées au Château de Fontainebleau, respectivement inv. N 237 et N 236.

⁸¹ *Correspondance*, p. 165.

⁸² Document non localisé.

⁸³ Verreries.

395• Marinville à Dupré, [Napoléonshöhe], 23 septembre 1812⁸⁴

Le 23 septembre 1812

J'ai reçu, Monsieur, vers les 1.^{ers} jours de ce mois, votre lettre du 26 juin. Le retard qu'elle a mis en route m'avait fait penser d'abord que vous m'aviez oublié. Elle est donc arrivée à propos pour me rassurer sur votre exactitude. Les détails que vous me donnez sur le succès de vos premières démarches auprès des différentes personnes, auprès desquelles vous étiez recommandés, l'envie que vous paraissez avoir de suivre les sages conseils que vous a donné M le directeur de l'Académie⁸⁵ et le désir que j'ai de vous voir tirer partie des bontés premières de S. M., m'ont déterminés à lui faire la demande d'un nouveau délai d'un an en votre faveur, et j'éprouve une véritable satisfaction à vous annoncer que S. M. a daigné souscrire à cette proposition et ordonne que votre traitement vous fut continué pendant ce laps de tems que vous devrez passer à Rome.

La procuration que vous avez laissée à M. Leydel avant votre départ ne pouvant servir que jusque et y compris le mois de septembre courant, il sera nécessaire que vous m'en adressiez une nouvelle à partir du mois d'octobre prochain jusqu'au mois de septembre 1813. Et pour que le change de l'escompte vous en soit fait avec plus de modération, vous la mettrez sous le nom de S. S. M. <Dalembert ?>, Banquier à Cassel, que j'ai prié de se charger de ce recouvrement dès le 1^{er} octobre. Il me remettra le montant des trois derniers mois 1812 en retenant par devers lui l'escompte [sic] et le change et pour me conformer à nos désirs, j'adresserai le net de cette somme à mon père en lui recommandant de le déposer sur le champ chez M. Clément de Ris. À compter du 1^{er} janvier 1813, je vous ferai passer les 4 premiers mois de la dite année et ainsi de suite. Vous me ferez connaître si ce mode d'arrangement vous est convenable.

Je n'ai pas besoin de vous recommander la plus grande économie dans vos dépenses, votre sagesse et les bons conseils que vous vous plaisez à suivre et les maisons qui vous sont ouvertes, me sont un garant de votre envie de bien faire et du soin que vous mettrez à contenter S. M. sur tous les points.

J'attendrai avec bien de l'intérêt la lettre que M. Le Tiers⁸⁶ se propose de m'écrire. Je ne manquerai pas de la mettre sous les yeux de S. M. et je ne doute pas qu'elle ne vous soit favorable.

⁸⁴ *Correspondance*, p. 165–168.

[*en marge* :] à M. Dupré, peintre de S. M., rue Grégorianna n° 33, à Rome.

⁸⁵ Le peintre Guillon Lethière.

⁸⁶ *Ibidem*.

Vous m'apprenez [sic] le séjour de M. <Libour ?> à Rome. C'est un protecteur de plus que vous aurez. Il est l'ami des arts, ses talents sont depuis longtemps reconnus et appréciés par le gouvernement français et ses conseils vous seront précieux.

Je ne terminerai pas cette lettre, Monsieur, sans vous rappeler combien vous devez de reconnaissance à S. M. pour tout ce qu'elle daigne faire pour vous. J'espère que vous continuerez à l'intéresser en votre faveur par une conduite parfaite et un travail assidu. Le nouveau terme qui vous est accordé est assez long pour que vos progrès et vos talents se développent entièrement, et je compte sur l'accomplissement de la promesse que vous m'avez faite avant votre départ. Il me sera bien doux d'avoir contribué à la réputation que vous ne pourrez manquer d'obtenir par la suite en mettant un tems si précieux à profit et pouvoir vous compter un jour parmi les pensionnaires les plus distingués de S. M.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon estime et du plus sincère intérêt.

**396• Décision du roi concernant le peintre Louis Dupré,
Napoléonshöhe, 23 septembre 1812⁸⁷**

N° 313

Palais de Napoléonshöhe, le 23 septembre 1812

Folio 324

Extrait du registre des décisions de Sa Majesté

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.
Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1^{er}

Le congé que nous avons accordé au Sieur Dupré est prolongé d'une année, il jouira jusqu'à cette époque du traitement que nous lui faisons.

Donné à Napoléonshöhe, le 23 septembre 1812

Signé, J. N.
Par ordre du roi
Le secrétaire du cabinet
[signé] Baron de Sorsum⁸⁸

⁸⁷ Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 207r.

⁸⁸ Inscription au dos du f° 208v : « Lettre de M. L Dupré Pensionnaire du Roi, à Rome / 2. Décisions de prolongation en la d. qualité / prise sur ma demande. septembre 1813. »

**397• Marinville à Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi,
[Cassel ?], 26 septembre 1812⁸⁹**

26 septembre 1812

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de M. le conseiller d'État, directeur général des postes, relative à une somme de f.^{frs} 57. 60^c réclamée par l'ancien directeur des postes à Halle pour frais d'estafettes qui ont été expédiées en 1809, pour le compte du cabinet de S. M.

Je réponds à M. le directeur général des postes conséquemment [sic] au renvoi que je vous ai fait de sa demande sur laquelle je ne puis lui donner aucune satisfaction.

**398• Marinville à <Pathau?>, Directeur général des postes de
Cassel, [Cassel ?], 26 septembre 1812⁹⁰**

26 septembre 1812

M. le directeur général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 21 courant à laquelle était jointe la réclamation faire par l'ex-directeur des postes à Halle d'une somme de f.^{frs} 57. 60^c due par le cabinet de S. M. pour frais d'estafettes expédiées en 1809.

L'objet de cette demande m'étant devenue totalement étranger, je viens d'en faire le renvoi à M. le secrétaire du cabinet du roi auquel il appartient de prendre les ordres de S. M. sur son contenu.

**399• Marinville au chef de bataillon [La Genetière ?], aide de
camp du général comte du Taillis⁹¹, gouverneur de Varsovie,
[Cassel ?], 28 septembre 1812⁹²**

28 septembre 1812

M.,

N'ayant pas encore reçu de réponses aux diverses lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire depuis mon départ de Varsovie, et la difficulté

⁸⁹ *Correspondance*, p. 168.

[*en marge* :] À M. le B^{on} de Sorsum, secrétaire du cabinet de S. M. / Cassel.

⁹⁰ *Correspondance*, p. 168–169.

[*en marge* :] à M. le cher <Pathau?>, directeur général des postes, etc, à Cassel.

⁹¹ Adrien-Jean-Baptiste-Amable Ramon du Bosc, comte du Taillis (1760–1851)

⁹² *Correspondance*, p. 169–170.

[*en marge* :] à M. le chef de bataillon <La Furnetiere ?>, aide de camp du général <Dutaillis ?>/ Varsovie.

des communication me portant à croire que vos lettres ne me sont pas <encore ?> parvenues, je prends la liberté de vous renouveler [sic] avec instance les prières que je vous ai faites d'avoir la complaisance de choisir chez <Parchalis ?> et de me faire parvenir par la voie la plus sûre et la plus prompte [sic], divers schalls qui m'ont été demandés, tant par S. M. la reine, que par diverses dames de sa cour, et dont je joins ici la note définitive, vous priant de regarder les autres comme non avenue.

Les offres de service que vous m'avez faites avec tant d'obligeance et les connoissances particulières que vous m'avez dit avoir du prix et de la qualité de ce genre d'étoffe, m'ont déterminés à ne pas balancer à vous citer à S. M. comme pouvant vous charger de cette sorte d'achat. Je lui avais dit à mon arrivée à Cassel que je vous en écrirais et que j'étais persuadé que vous vous feriez un plaisir de remplir ses intentions avec beaucoup d'exactitude. S. M. m[']a souvent demandé depuis lors, si j'avois reçu une réponse satisfaisante à cet égard, et je me suis trouvé embarrassé [sic] de lui répondre.

Je viens d'écrire à S. M. que je profitais du départ de M. le Baron de <Bodenhausen ?>, pour vous renouveler [sic] mes prières, et que je doutois pas que vous ne vous empressassiez de vous occuper d'une chose qui pourrait [sic] lui être agréable.

La plus grande difficulté, ce me semble, est celle du paiement de ces divers objets, et je ne puis que vous répéter que, d'une part, je suis tout prêt à prendre tel moyen qui sera indiqué, et que, de l'autre, M.^r S.M. <d'Almberg ?>, banquier à Cassel, a reçu l'ordre de faire honneur sans délai aux traites qui pourraient êtres faites sur lui pour la dite commande. Je pense donc qu'il conviendrait pour la sûreté du marchand qu'il adressât tous ces schalls à ce banquier, en le priant de me les remettre après l'acceptation des traites qu'il pourrait joindre à cet envoi, et en lui recommandant s'il le jugerait nécessaire de regarder cet envoi comme un dépôt jusqu'au paiement que je lui en ferois.

Je crois que tout est prévu, par ce moyen, pour la sûreté du marchand, et que l'envoi que je demande n'éprouvera pas le moindre retard.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien chercher à obtenir ces schalls, au plus bas prix possible ; ayant mis sur la note le maximum de ce qu'on y veut mettre. Je m'en rapporte entièrement à ce que vous ferrez en cette occasion, et vous fais d'avance tous mes remerciements de votre complaisance.

Je n'ai pas besoin de vous recommander particulièrement le choix à faire pour le tissu et les palmes du schall de S. M. la Reine.

Je désirerois que l'on mit sur chacun de ces schalls, le nom de la personne à laquelle ils sont destinés, et le prix qu'il coûtent.

Vous m'obligerez de me renvoyer la note ci-incluse pour ma propre satisfaction, et de ne pas la communiquer.

Il serait possible que M. Chabas, préposé des postes westphaliennes, put vous indiquer un moyen prompt de transport. Je le lui écris à cet effet.

Note des schalls que M. le Baron de Marinville
maître de la garde-robe de S. M., prie M. le chef de Bataillon
<La Jeunetiere ?> de vouloir bien acheter pour son compte à Varsovie

1° pour S. M. la Reine, 1 schall noir à belle palmes long au maximum		50 louis
2° pour Mad ^e la comtesse de Lowenstein, 1 schall noir à belles palmes	<i>id</i>	30 frédéric
3° pour M. ^e la comtesse Morio, 1 schall noir à belles palmes	<i>id</i>	50 <i>id</i>
4° pour Mad ^e Bongars, 1 schall long, blanc à belles palmes de		50 à 60 <i>id</i> (s'il le faut)
5° pour M. ^e la baronne de Boucheporn, 1 fichu-schall, ainsi qu'il a été indiqué par mes précédentes lettres moyennant le prix ordinaire.		

400• Marinville à Weygandt, [Cassel ?], 1^{er} octobre 1812⁹³

1^{er} octobre 1812

M. Weigant, Peintre ordinaire de S.M., se livrera sur le champ à l'exécution de la copie exacte du portrait en pied du roi fait par M. Kinson, 1^{er} peintre de S. M⁹⁴.

401• Marinville à Kinson, [Cassel ?], 1^{er} octobre 1812⁹⁵

1^{er} octobre

M. Kinson, 1^{er} peintre de S. M., mettra à la disposition de M. le chevalier de Boucheporn, préfet du palais, les tableaux cy-après,

⁹³ *Correspondance*, p. 172.

[*en marge* :] Beaux-Arts / à M. Weygant, peintre ordinaire de S.M.

⁹⁴ Sur les copies des portraits de Jérôme voir cat. exp. Fontainebleau, 2008, (note 8) note 15, p. 69.

⁹⁵ *Correspondance*, p. 172.

[*en marge* :] à M. Kinson, 1^{er} peintre du roi.

savoir,

- 1° celui de S. M. le Roi,
 - 2° S. M. l'Empereur et Roi,
 - 3° S. M. le Roi d'Espagne⁹⁶,
- pour être placés au château d'après les ordres du roi.

402• Marinville à Boucheporn, [Cassel ?], 1^{er} octobre 1812⁹⁷

1^{er} octobre

M. l'administrateur du mobilier de la Couronne,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'après avoir pris les ordres de S. M. sur l'objet de votre lettre de ce jour, j'ai autorisé M. Kinson à vous faire la remise des trois tableaux cy-après :

- 1° celui de S. M. le Roi en uniforme,
 - 2° S. M. l'Empereur et Roi,
 - 3° S. M. le Roi d'Espagne⁹⁸,
- pour être placés au château conformément aux ordres que vous en avez reçus.

P. S. : au moment où j'allais fermer ma lettre, M. Kinson entre chez moi et m'apprend qu'il a déjà livré 2 des tableaux sus mentionnées [sic] sur les demandes qu'on lui a faites au nom de S. M. . Personne ne pouvant retirer aucun objet de l'atelier [sic] d'un artiste sans une autorisation par écrit, j'ai blâmé M. Kinson d'avoir toléré cette infraction aux règlements de la Maison de S. M., et je vous prie, Monsieur l'administrateur du mobilier, de vouloir bien réprimander ceux qui se seraient servi du nom du roi pour une semblable chose.

Je m'empresserai toujours de prendre les ordres de S. M. sur les demandes que vous serez dans le cas de me faire, et de vous les transmettre. Mais il seroit tout à fait inutile que je prisse ce soin si quelqu'un avait le pouvoir de me remplacer en cette circonstance.

J'ai l'honneur de vous prévenir, en outre, que le portrait du roi ne pourra vous être remis que demain ou après demain matin, parce qu'il a besoin des derniers soins de M. Kinson avant d'être livré.

⁹⁶ Respectivement conservés en Suisse, collection particulière (réplique au Bowes Museum of Art, Durham, inv. BM 472), à Cassel, MHK, inv. 1875/970 et peut-être à la Malmaison (MM. 40.47.6930).

⁹⁷ *Correspondance*, p. 172–173.

[*en marge* :] à M. le chevalier de Boucheporn administrateur du mobilier de la Couronne.

⁹⁸ Voir note 96.

**403• Marinville au maréchal de la cour,
[Cassel ?], 1^{er} octobre 1812⁹⁹**

1^{er} octobre

J'ai l'honneur de prévenir V. Ex. que conformément aux désirs qu'elle m'a manifestés par sa lettre de ce jour, j'ai pris sur le champ les ordres de S. M. sur son contenu, et qu'elle a daigné m'autoriser à faire a M. l'administrateur du mobilier de la Couronne, pour faire partie de celui du Palais de Cassel, la remise ci-après :

1° S. M. le Roi en uniforme par M. Kinson,

2° S. M. l'Empereur *id id*,

3° S. M. le Roi d'Espagne *id*¹⁰⁰,

J'écris en conséquence à M.^r l'administrateur du mobilier de la Couronne, et je le préviens que j'ai donné à M. Kinson l'autorisation nécessaire au transport de ces 3 tableaux.

Aussitôt que les intentions de S. M. me seront officiellement connues relativement aux diverses bustes dont V. Ex. me parle, je m'empresserai de les mettre à sa disposition.

404• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 1^{er} octobre 1812¹⁰¹

1^{er} octobre

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'adresser à V.A., pour être revêtus de son visa, les comptes des dépenses de la garde-robe de S. M. pour le mois de septembre, par moi ordonnancés, et montant ensemble à f 3,674. 50. 2/3.

J'ai l'honneur d'être, de V.A., etc.

405• Marinville à Jacob Danckaert, [Cassel ?], 6 octobre 1812¹⁰²

Du 6 octobre

Monsieur,

J'ai mis sous les yeux de S. M. la demande que vous m'avez faite par

⁹⁹ *Correspondance*, p. 173–174.

[*en marge* :] à M. le Maréchal de la Cour.

¹⁰⁰ Voir note 96.

¹⁰¹ *Correspondance*, p. 174.

[*en marge* :] à S.A. le Grand Chambellan.

¹⁰² *Correspondance*, p. 175.

[*en marge* :] M. <S^r ?> <Danekerth ?>, négociant d'Amsterdam à Cassel.

votre lettre d'hier de recevoir par écrit l'ordre verbal que je vous ai donné en son nom de rester à Cassel pendant quelques jours, pour pouvoir vous livrer à la visite et à l'expertise de l'écrin de S. M. la Reine.

S. M. m'ordonne, Monsieur, de satisfaire à votre désir. Elle a daigné me faire connaître que vos 1.^{ers} travaux avaient parfaitement rempli le but qu'elle attendait de vos connaissances et je m'empresse de vous transmettre ce témoignage de sa satisfaction.

Recevez, etc.

**406• Marinville à l'administrateur du garde-meuble,
[Cassel ?], 7 octobre 1812¹⁰³**

7 octobre

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait [sic] l'honneur de m'écrire, en date d'hier, m'annonçant que les marbres déposés au garde-meuble sont destinés par S. M. à l'ornement des châteaux de résidence et mis à votre disposition.

Je m'empresse de vous prévenir, que sur la totalité des marbres déposés au garde-meuble depuis 2 ans, et dont vous avez disposé en partie, il reste à payer 50 bustes de S. M., 12 bustes de S. M. la Reine, et 3 bustes de famille, et qu'il seroit essentiel pour le règlement de ce compte, que les procès-verbaux que j'avois fait commencer par MM.^{ts} Rhul et Saltz fussent continués.

Vous êtes plus que personne à même de faire terminer cette opération, Monsieur, puisque vous savez où chacun de ces bustes a été placé. Je crois donc, pour les intérêts de S. M., devoir insister sur cette opération, en vous priant de faire rappeler [sic] la date de l'arrivée, les numéros des bustes et les reproches que le S^t Rhul croira devoir faire à chacun d'eux.

Recevez, et.^a

407• Marinville à Bosio, [Cassel ?], 8 octobre 1812¹⁰⁴

8 octobre

M.,

Je m'empresse de vous prévenir, que sur la demande que je lui en ai faite, Sa Majesté vous accorde la permission d'exposer au Sallon de cette

¹⁰³ *Correspondance*, p. 176.

[*en marge* :] À M. l'administrateur du garde-meuble.

¹⁰⁴ *Correspondance*, p. 176–177.

[*en marge* :] M. Bosio, sculpteur à Paris.

année, mais pour 8 jours seulement, sa statue et celle de S. M. la reine, en marbre, que vous exécutez en ce moment.

S. M. a voulu par là, Monsieur, vous mettre à même d'obtenir le prix le plus doux pour un artiste, celui des éloges du public, fruit précieux d'un travail de plus d'une année. Elle ne doute pas qu'elle n'ait des éloges particulières à vous faire lors de l'arrivée de ces deux statues à Cassel, et elle désire que vous les retiriez du Sallon et le fassiez partir du 28 au 30 de ce mois.

J'ai l'honneur, etc.

408• Marinville à Vernet, [Cassel ?], 8 octobre 1812¹⁰⁵

8 octobre 1812.

M.,

La dernière lettre que j'ai reçu de M. l'Intendant particulier de S. M. m'ayant fait connaître que le tableau dont vous avez été chargé pendant mon absence serait terminé pour l'époque de l'ouverture du Sallon, j'ai demandé à S. M., qui a daigné me l'accorder, la permission de vous autoriser à exposer ce tableau au Sallon pendant 8 jours, avant d'en faire l'envoi à Cassel.

Je désire, Monsieur, que cette liberté vous soit agréable, et que vous en retiriez les éloges d'un public éclairé avant ceux que nous aurons à vous donner ici, si ce tableau est aussi bien touché que celui de L'Entrée de S. M. à Breslaw¹⁰⁶.

Recevez, Monsieur, etc.

409• Marinville à Bapst, [Cassel ?], 16 octobre 1812¹⁰⁷

16 octobre

M.^r

J'ai reçu par voye indirecte, le dessins [sic] que vous avez envoyé et les deux propositions que vous avez faites relatives à la confection d'une couronne royale en brillans.

J'ai soumis le tout à qui de droit, et je vous renvoye ce dessin en vous autorisant à le mettre à exécution, en donnant à ce bijou la valeur de f.^{[r]s} 40,000 seulement.

¹⁰⁵ *Correspondance*, p. 177.

[en marge :] À M. <S^{eur} ?> Vernet, peintre à Paris.

¹⁰⁶ Tableau perdu.

¹⁰⁷ *Correspondance*, p. 177–178.

[en marge :] M. Bapst et C.^{ie}, joailliers à Paris.

Je désirerais beaucoup, M.^r, que vous fussiez dans la possibilité de terminer cet ouvrage de manière à ce qu'il me fût remis à Cassel pour le 15 novembre. Dans ce cas, vous pourriez peut être, l'apporter vous même, et vous profiteriez de ce voyage pour prendre avec vous quelques parures ou autres objets qui pourraient être agréables à LL. MM.

S'il ne vous était décidément possible d'être en mesure que pour le 25, je vous inviterai à me le faire savoir, en me faisant connaître le moyen que vous prendrez de me faire parvenir cet objet.

Je vous réitère toutefois mon premier désir et je ne doute pas que vous ne fassiez votre possible pour le satisfaire.

J'ai retiré le cheval qui existait et qui ne doit pas être mis du tout. Je pense qu'il faut mettre en place une boule et 1 croix. Vous consulterez, au reste, à cet égard, M^r Simon, graveur au palais royal, ou M.^r Bienais./.

J'ai l'honneur, etc.

410• Instructions de Marinville à Danckaert, Cassel, entre le 16 et 18 octobre 1812¹⁰⁸

16 octobre 1812

Instruction
pour M.^r Jacob Danckerts, négociant à Amsterdam

Le S.^r Danckerts (Jacob) est autorisé à faire pour mon compte et en son âme et conscience, au prix le plus bas qu'il le pourra, les acquisitions détaillées [sic] ci-après :

1^o brillans sur <papier ?> de 12 jusqu'à 36 grains pour une valeur de 250 à 300^{mf},

2^o perles fines, devant servir à former un rang <en ?> collier, du poids de 34 à 40 grains chaque.

Le S.^r Danckerts me fera l'envoi de ces divers objets par livraison de la valeur de 80 à 100^{mf}, et il y joindra l'état détaillé et estimatif des pierres et perles, contenant le poids, la qualité et l'estimation de chacune, pour faire suite aux états signés de lui que j'ai déjà en mains [sic].

Il ajoutera sa commission au bas de chacune des factures qu'il me remettra, à raison de 5 pour cent net.

Les paiements seront faits à Cassel, sans réduction et au comptant, à son fondé de pouvoir, sur la remise de ses factures acquittées

L'époque des acquisitions que doit faire le S.^r Dankerts n'est pas limitée, et il doit se considérer dans cette opération comme un particulier

¹⁰⁸ *Correspondance*, p. 178–180.

qui reçoit des offres, et non pas comme celui qui cherche. Ce n'est donc que par de belles occasions qu'il doit se décider à acheter et non pas une précipitation nuisible aux intérêts qu'il doit suivre.

Enfin, le S.^r Danckerts ne doit pas perdre de vue que l'affaire dont il est chargé doit être regardée par lui comme un placement de fonds et comme un objet spéculatif plutôt que par un besoin d'acquérir.

Il sera dirigé pour le reste, par la confiance entière qu'il a inspirée, et qu'il s'efforcera sans doute, de mériter toujours.

Donnée à Cassel le¹⁰⁹

411• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 18 octobre 1812¹¹⁰

18 octobre

Monsieur etc,

J'ai l'honneur de vous informer que S. M. a autorisé le S.^r Rhul, sculpteur, à exécuter un ouvrage pour lequel le bloc de marbre doit lui être fourni par le magasin royal.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien prendre les ordres de S. M. sur cet objet, et de donner à cet artiste l'autorisation d'aller choisir au magasin royal le bloc qui peut lui convenir pour cet ouvrage.

Recevez, etc.

412• Décision de Marinville concernant Ruhl, [Cassel ?], 18 octobre 1812¹¹¹

18 octobre.

Beaux-arts

Décision de S. M. du 18 octobre 1812

Le S. Ruhl, sculpteur à Cassel, est autorisé à se livrer à la confection d'un buste en marbre de S. M. de grandeur colossale.

Le bloc nécessaire à ce travail lui sera fourni par le magasin royal, et il lui sera alloué la somme de 2000^f après son exécution.

Ce buste devra m'être livré dans l'espace de trois mois.

¹⁰⁹ Partie laissée en blanc.

¹¹⁰ *Correspondance*, p. 180.

[*en marge* :] M. Moulard, Intendant de la Maison.

¹¹¹ *Correspondance*, p. 181.

413• Marinville à Danckerts, [Cassel ?], 19 octobre 1812¹¹²

19 octobre

M.

j'ai reçu votre lettre d'hier soir, par laquelle vous m'annoncez l'intention où vous êtes d'ajouter à votre première facture, la commission de l'évaluation que vous avez faite le même jour.

Je m'empresse de vous faire connaître que l'objet par vous évalué n'ayant pas convenu, il me devient impossible d'accorder cette commission et que dès lors toute instruction première à cet égard et rompu.

Au reste, si le dit objet avait été accepté, et que vous en eussiez reçu la commission, cela auroit réduit d'autant la commande dont vous êtes chargé. Ainsi, par ce moyen, tout reste dans l'état primitif.

En supposant, Monsieur, que je ne vous revoye plus avant votre départ, je vous renouvelle mes vœux pour votre bon voyage.

414• Marinville à Farina, [Cassel ?], 20 octobre 1812¹¹³

20 octobre

M.^r,

J'ai sous les yeux la réclamation que vous avez adressé [sic] à Cassel le 6 août dernier à l'effet d'obtenir le paiement de 100 <C/ ?> d'eau de Cologne que S. M. vous a chargé d'expédier à S. A. I. la Grande Duchesse de Toscane.

Vous pouvez, Monsieur, adresser à votre correspondant la facture acquittée de cet envoi, elle sera payée sur le champ.

415• Marinville au Grand chambellan, [Cassel], 1^{er} novembre 1812¹¹⁴1^{er} novembre 1812

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse, pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois d'octobre, montant suivant le bordereau général et pièces à l'appui à fr 3650.77. 2/3.

¹¹² *Correspondance*, p. 181.

[*en marge* :] À M. Danckerts, négociant à Amsterdam.

¹¹³ *Correspondance*, p. 181.

[*en marge* :] à M. J. M. Farina, vis-à-vis la place de <Juiliers ?> à Cologne.

¹¹⁴ *Correspondance*, p. 182.

[*en marge* :] à S. A. le Grand chambellan / Cassel.

**416• Marinville au Trésorier général de la Couronne,
[Cassel ?], 31 octobre 1812¹¹⁵**

31 octobre

M.^r le trésorier de la Couronne,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'en vertu de la décision de S. M. du 23 septembre dernier, qui accorde au S.^r Dupré, peintre, une prolongation de congé d'une année, à compter du 1.^{er} octobre courant, j'ai chargé M.^r. <S. M. ?> Dalmbert, banquier à Cassel, de toucher au trésor et faire passer à cet artiste chaque mois les 250 [Fr], montant de son traitement, sauf la procuration dont il devra se nantir par la suite.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le trésorier de la Couronne, de vouloir bien admettre la demande qui vous sera faite en mon nom, par M. <Dalmbert ?> relativement à cette affaire.

417• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 4 novembre 1812¹¹⁶

4 novembre

M. l'Intendant de la Maison,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire mettre à ma disposition une quantité quelconque de bois à brûler pour le service de MM. les artistes attachés à la Maison de S. M. qui doivent s'installer ces jours-ci au Palais des États.

Je veillerai avec soin à ce qu'aucun abus ne se commette dans l'emploi de cette provision.

Recevez, etc.^a

**418• Marinville au ministre de la guerre,
[Cassel ?], 5 novembre 1812¹¹⁷**

5 novembre 1812

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., par ordre de S. M., 3 drapeaux, 1^o du 1^{er} régiment d'infanterie légère, 2^o celui du 1^{er} bataillon d'infanterie légère, 3^o du 3^e bataillon d'infanterie légère, qui m'ont été confiés lors de mon séjour à Warsovie.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien m'en accuser réception.

¹¹⁵ *Correspondance*, p. 182.

¹¹⁶ *Correspondance*, p. 182

[*en marge* :] à M. Moulard, Intendant de la Maison de S. M. / Cassel.

¹¹⁷ *Correspondance*, p. 183.

[*en marge* :] à S. Ex. le Ministre de la Guerre / à Cassel.

**419• Marinville au Maréchal de la cour,
[Cassel ?], 5 novembre 1812¹¹⁸**

5 novembre

M. le Maréchal de la Cour,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Ex. une note de divers objets demandés par le concierge de la garde-robe de S. M. qui sont nécessaire [sic] à la conservation des effets royaux.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien donner ses ordres pour l'obtention de cette demande.

**420• Marinville aux joailliers Bachman, Bapst et compagnie,
[Cassel ?], 5 novembre 1812¹¹⁹**

[5 novembre]

M.,

J'ai reçu votre lettre du 26 octobre dernier. J'approuve la latitude [sic] que vous avez prise pour le prix des bijoux que je vous ai commandé.

D'après ce que vous me dites, je compte les recevoir du 20 au 24 de ce mois, sur la remise que vous en ferez (avant cette époque) à M. l'Intendant particulier à Paris. Il devient dès lors inutile que vous envoyez à Cassel quelqu'un de votre Maison.

Vous voudrez bien remettre à M. l'Intendant particulier qui me le fera passer, le mémoire relatif à l'ouvrage payable à Paris.

421• Marinville à Franckaert, [Cassel ?], 5 novembre 1812¹²⁰

5 novembre

Je vous prie, Monsieur, de remettre à M. l'Intendant particulier de S. M. pour m'être expédiés le plus promptement possible douze paires de gants peau de Chine, de diverses couleur [sic], au chiffre J. N., fourrées mais de manière à ce que la main ne soit pas gênée et ne paroisse pas trop forte.

¹¹⁸ *Correspondance*, p. 183.

[*en marge* :] À S. Ex. le Maréchal de la Cour.

¹¹⁹ *Correspondance*, p. 183.

[*en marge* :] à M. <Bachman ?>, Bapst et C.^{ie}, Joaillier à Paris.

¹²⁰ *Correspondance*, p. 193.

[*en marge* :] À M. Franckaer, parfumeur à Paris.

Désormais tous les objets de parfumerie que vous m'enverrez pour le compte de S. M. devront être empreints du même chiffre J. N. Les bouteilles d'odeur pourront facilement être ainsi faites, et tous les objets de votre magasin devront être renfermés dans des boîtes en papier au chiffre de S. M.

Vous tiendrez note de la présente fourniture dont je payerai le montant à Cassel, à votre fondé de procuration.

422• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 6 novembre 1812¹²¹

6 novembre 1812

M. l'Intendant de la Maison,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux dispositions que vous m'avez tracées, un bon de huit <coudés ?> de bois, à l'usage de MM. les artistes attachées à la Maison de S. M.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres à cet égard.

423• Marinville à l'Intendant de la Maison du roi, [Cassel ?], 7 novembre 1812¹²²

7 novembre

M. l'Intendant de la Maison,

J'ai l'honneur de vous prévenir que conformément à la décision de S. M. en date d'hier, relative à l'établissement d'étoffes de laine, j'ai chargé le S.^r Armelier de l'acquisition des laines existantes dans ce moment à Schönfeld.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien accueillir la demande que vous fera le S.^r Armelier à cet égard et de recevoir l'offre qu'il fera d'en solder le montant à la fin de décembre prochain.

¹²¹ *Correspondance*, p. 184.

[*en marge* :] À M. le chevalier Moulard, Intendant de la Maison du roi.

¹²² *Correspondance*, p. 184.

[*en marge* :] au même.

424• Minute d'un rapport de Marinville au roi sur la production de laine de mérinos à Schönfeld, [Cassel ?], vers le 9 novembre 1812¹²³

Rapport au Roi

Sire,

Les laines provenant du troupeau de mérinos de V. M. n'ayant pas été recherchées depuis 3 années, et tout faisant craindre que cet intéressant produit ne s'évanouisse entièrement, et que l'établissement lui-même ne soit attaqué dans les bases par le fait de cette insouciance, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté un projet par le moyen duquel on pourrait employer les laines déjà existantes et celles provenant des tontes annuelles en les fabriquant à Cassel, en étoffes dites de cachemire à l'usage de Votre Majesté.

Outre les avantages de faciliter ainsi, et d'assurer encore même la vente des laines et des béliers de l'établissement royal, ce qui accroîtra sa prospérité, on y trouvera ceux d'employée à cette manufacture des bas westphaliens, d'introduire dans le royaume une nouvelle branche d'industrie et de commerce, d'éveiller à la fois l'intérêt des manufacturiers et des agriculteurs, et de présenter, dès la première année, un résultat assez avantageux pour proposer la solidité et le profit¹²⁴ de ce genre d'établissement.

La France, l'Autriche, la Saxe possèdent une foule de fabriques de laine mérinos et métis. Toutes sont florissantes et dans une grande activité : le sol de la Westphalie ne le cède en rien à celui de ces derniers royaumes : pourquoi donc irait-on plus longtemps chercher à grand frais chez l'étranger ce qu'il est si facile de se procurer chez soi ? Pour arriver au double but que l'on se propose, d'offrir un débouché à la vente annuelle des laines de l'établissement royal, et de la fabriquer à Cassel en étoffes dites de cachemire, il serait nécessaire que V. M. daignât accorder un local convenable à ce genre de manufacture, et qu'elle consentit, en outre, à avancer de son trésor une somme de f.^{[r]s} 3,000 dans le cour [sic] de l'année prochaine.

Le développement de ce projet, que j'ai l'honneur de joindre à mon

¹²³ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 473r-482r.

Minute en *Correspondance*, p. 189-190

[*en marge de l'original* :] 2./ Les décisions ont été prises à cet égard les 9 et 11 novembre par S. M. qui a adopté ce projet dans son entier. [*avec paraphe de Marinville* :] <M ?>.

[*en marge de la minute* :] A été écrit de la main de S. M. / Renvoyé au <contrôleur ?> général / Le paiement doit être fait ce <jour ?>, biffé.

¹²⁴ Au lieu de *lucre*, biffé.

rapport, convaincra V. M. de la bonté de l'entreprise et de la prompte rentrée de cette avance, qui facilitera les frais du 1^{er} établissement, l'achat des laines existantes à Schönfeld et la mise <dehors ?> de la première année. Il est évident qu'avant le bout de l'an, la somme empruntée sera remboursée en objets manufacturés à l'usage de V. M., que les frais de tout genre que cet établissement entraîne seront pris sur les bénéfices de l'entreprise, et qu'il restera encore un profit assez considérable pour indemniser amplement le manufacturier de ses veilles et assurer les progrès de son industrie.

L'intérêt avec lequel V. M. a daigné recevoir les premières idées de ce projet, et les nouvelles preuves que j'ai acquises de la facilité de son exécution, m'engage à la supplier de couvrir de sa puissante protection cet intéressant établissement, et d'approuver le projet de décision relatif à l'avance de f.^[15] 30,000 que le manufacturier sollicite.

Je suis sire, et.^a

Projet d'établissement
d'une fabrique d'étoffes de laine mérinos¹²⁵

Apperçu [sic] des frais de l'établissement proposé (en supposant que huit métiers soient montés et employés à la fabrication) et celui des produits présumés pour l'année 1813

Dépense

	1° Frais de l'établissement	f [°] c
1 chaudière et cuve		100
Cardes, rouets à <filer ?>		80
8 navettes volante		80
8 battans		192.
8 <remisses ?> ou lisses		320.
16 rouleaux		160.
Divers menus objets non prévus		<u>120.</u>
Nota : tous les autres objets cy-nécessaires, seront pris au huit métiers de soieries déjà existants		1052.

2° frais journaliers

8 ouvriers pour fabriquer l'étoffe à 4 F. ^[15] par jour par an		11,680.
3 fileuses à 2 F ^s par an		2192. "
1 cardeuse à 4 ^f id		1460. "
1 moulineuse à 2 ^f id		730. "
Feu et luminaire à 6 ^f par jour par an		<u>2,190 "</u>
		18,250. "

¹²⁵ *Correspondance*, p. 190–191.

**425• Décision du roi concernant la garde-robe,
[Cassel], 9 novembre 1812¹²⁶**

N° 389

Palais de Cassel, le 9 novembre 1812

Folio 399

Extrait du registre des décisions de Sa Majesté

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1.^{er}

Il est accordé à notre maître de la garde-robe, sur les fonds de la caisse générale, un crédit de dix mille francs à titre d'avances à toucher par lui, savoir :

Le 10 novembre 1812	5000 ^f
Le 1 ^{er} décembre 1812	<u>5000</u>
	Total F <u>10,000</u>

Art. 2.

Au moyen de cette avance, il fera fabriquer à Cassel, en étoffes à notre usage, les laines provenant de nos troupeaux de mérinos dont il fera l'acquisition au prix de celles des troupeaux de Rambouillet.

Art. 4.

Il sera statué ultérieurement sur le remboursement à faire en nature de la dite somme de dix mille francs, et des autres fonds que nous nous réservons d'accorder en 1813 pour cet établissement, ainsi que sur le mode de comptabilité à tenir par le maître de la garde-robe.

Donné à Cassel, le 9 novembre 1812

(Signé) J. N.

Par ordre du roi

En l'absence du secrétaire du cabinet

Le secrétaire de service

[*signé*] Ed. Filleul

À M le B^{on} de Marinville, maître de la garde-robe.

¹²⁶ Copie, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 476r.

426• Marinville à Retterode, [Cassel ?], 10 novembre 1812¹²⁷

10 novembre

M. le contrôleur général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, par ordre de S. M., un compte fourni par le S.^r Gilbert, joailler de Paris, pour 4 nœuds en brillants de l'ordre de commandeur de Westphalie, lequel j'ai cru devoir réduire d'après l'estimation du S.^r Boquet, à la somme de fr 5,207.

Je vous prie, M. le contrôleur général, de vouloir bien prendre les ordres de S. M. relativement à ce paiement qui doit se faire à Paris.

427• Marinville à Decazes, [Cassel], 10 novembre 1812¹²⁸

10 novembre 1812

M.,

J'ai l'honneur de vous prévenir que S. M., après avoir reçu les trois pierres et les notes à l'appui que vous lui avez adressés, m'a chargé de prendre les renseignements qui sont en mon pouvoir sur le prix que l'on pourrait offrir de ces objets.

Le résultat de cette opération ma déterminé, Monsieur, à proposer à S. M. de faire cette acquisition pour la somme de cent soixante huit mille francs, payable a Paris.

S. M. désire, Monsieur, que vous ayez la complaisance de vous charger de terminer cette affaire si cela est possible, et que dans ce cas il me soit adressé une réponse conforme au modèle que je joins ici. En cas contraire, la réponse devrait m'être faite dans la même forme, quoique en sens contraire, et je confierois alors ces pierres, pour êtres remises à leur propriétaire, à M. le Comte Wintzingerode, ministre de S. M. actuellement à Cassel, qui s'en retournera probablement à Paris, à l'époque où l'une ou l'autre réponse pourra me parvenir.

L'offre que je fais aujourd'hui étant définitive, j'ai cacheté et déposé les dites pierres en lieu sûr pour être remise à la disposition du propriétaire en cas que ma proposition ne pût pas lui convenir.

S. M. me charge, Monsieur, de vous remercier, M.^r, des soins que vous avez bien voulu prendre de cette affaire, quelqu'en [sic] soit le résultat.

¹²⁷ *Correspondance*, p. 184.

[*en marge* :] à M. le Baron de Retterode, contrôleur général de la liste civile.

¹²⁸ *Correspondance*, p. 185–186.

[*en marge* :] M. Decaze, secrétaire des commandements de S. M. I. Madame
[*et ajouté ultérieurement* :] (Aujourd'hui M. le duc Decaze.).

Je suis flatté, Monsieur, que cette occasion m'ait mise en communication avec vous et je désire beaucoup que notre correspondance puisse s'entretenir par la suite.

428• Décision du roi concernant la production de laine à Schönfeld, Cassel, 11 novembre 1812¹²⁹

N° 394

Palais de Cassel, le 11 novembre 1812

Folio 404

Extrait du registre des décisions de Sa Majesté

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1.^{er}

Il est accordé à notre maître de la garde-robe, pour faire suite au crédit de dix mille francs dont l'emploi est détaillé en notre décision du 9 de ce mois n° 389, une nouvelle avance de vingt mille francs sur les fonds de la caisse générale de l'an 1813.

Art 2.

Cette somme de vingt mille francs sera payée par notre trésorier de la Couronne à raison de deux mille francs par mois du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre prochain.

Art 3.

Il remboursera les deux dites sommes en étoffes fabriquées à notre usage, aux prix ci-après :

Étoffe 2/3 de large unie, à raison de 12 francs l'aune de France

Étoffe 2/3 *id* , couleur ordinaire à 13 francs *id*

Étoffe 2/3 *id* , couleur super fine à 14 francs *id*

Art 4.

Les bons d'entrée à notre garde-robe des dites étoffes jusqu'à la concurrence des trente mille francs <cy-dessus ?>.

Certifiés par le concierge, visés par notre maître de la garde-robe et remis à notre trésorier de la Couronne pour servir de pièces à la décharge de ces deux crédits, comme suit, savoir :

pour dix mille francs de bons pour être joints à notre décision du 9 de ce mois,

et pour vingt mille francs devant être jointe à celle de ce jour.

¹²⁹ Copie, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 475r-v.

Donné à Cassel le 11 novembre 1812

[paraphé] J. N.

Par ordre du Roi

En l'absence du secrétaire du Cabinet

Le secrétaire de service

[signé] Ed. Filleul

À M Le B^{on} de Marinville, maître [de] la garde-robe.

429• Marinville à Boucheporn, [Cassel ?], 13 novembre 1812¹³⁰

13 novembre 1812

M. l'administrateur du garde-meuble,

J'ai l'honneur de vous adresser la note détaillée des divers meubles et ustensibles [sic] nécessaires à l'installation au Palais des États de MM. les artistes attachés à la Maison de S. M. .

Vous verrez par cette note que je n'ai porté que les objets de stricte nécessité, et qu'une grande partie de ces meubles était déjà mise au garde-meuble à la disposition de MM. les artistes.

Dans le cas où il vous sera possible d'ajouter à cette note un petit tapis de peu de valeur, pour l'atelier [sic] particulier de Madame Kinson, vous m'obligerez de me le faire savoir. Il ne serait pas nécessaire qu'il eut [au delà] de 8 à 10 pieds carrés.

Note des meubles et ustensiles nécessaires à l'installation
au Palais des États de MM. les artistes attachés à S. M.

1° M. Kinson
une armoire
un canapé
une estrade pour le dit
une petite table
une grande glace
deux rideaux
six chaises.

2° Madame et M.^{elle} Kinson

quatre chaises
une petite table
une glace moyenne
un fauteuil

¹³⁰ *Correspondance*, p. 186–188.

[en marge :] À M. de Boucheporn administrateur du garde-meuble.

un morceau de taffetas verd
 un pot à eau
 une cuvette
 deux verres.

3° Atelier [?] des élèves

24 chaises
 4 tables

4° M. Soiron

une table et son tapis
 un fauteuil
 une chaise
 un miroir
 un étouffoir
 une pelle
 deux pincettes

5° M. Weigandt

un fauteuil
 deux chaises
 un grand rideau
 une armoire
 une grande table
 une petite table
 un socle
 un paravent

6° M. Dupré

un fauteil
 deux chaises
 un miroir
 une grande table
 une petite table

7° M. Weege

deux tables
 deux chaises
 un morceau de taffetas

8° Petit cabinet

une table de nuit
 deux pots
 une cruche

430• Marinville à Desnoyer, [Cassel ?], 19 novembre 1812¹³¹

19 novembre

Monsieur,

S. M. le roi de Westphalie m'ayant ordonné de choisir un graveur célèbre pour confier au burin son portrait en pied dessiné par M.^{me} Kinson,

¹³¹ *Correspondance*, p. 193–194.

[*en marge* :] M. Desnoyer, graveur, à Paris.

et en tout semblable pour la grandeur et l'exécution à celui de S. M. l'Empereur à la Malmaison, dessiné par M. Isabey, je ne crois pas pouvoir m'adresser à un artiste qui remplisse mieux les désirs de S. M. que vous, Monsieur, dont la réputation est si justement acquise depuis longtems.

Je sais, Monsieur, que tout votre tems est actuellement consacré aux travaux ordonnés par le gouvernement français et qu'il vous serai difficile de vous livrer en entier à un ouvrage d'aussi long cours. Aussi mon intention n'est elle pas de vous faire une demande à la qu'elle il vous serai impossible de satisfaire. Et malgré tout mon désir, je me borne à vous prier de vouloir bien me faire connaître s'il ne vous serait pas possible de faire choix d'une de vos élèves les plus distingués pour cet ouvrage, et de vous charger de le diriger dans son exécution.

Dans le cas, M^r, où ma demande serait exécutable, vous m'obligeriez beaucoup de me faire savoir 1^o combien cette gravure demanderait de tems à exécuter, 2^o quel pourra en être le prix, 3^o, enfin, quels moyens seraient à employer en cas qu'il entrât dans les convenances futures d'en établir une souscription.

Je crois devoir ajouter, Monsieur, que le portrait de Sa Majesté est sans mains et que le costume est uni.

Je désire, Monsieur, que vous ne donnez aucune communication de cette lettre jusqu'à nouvel ordre et que vous preniez la peine de me répondre le plutôt qu'il vous sera possible¹³².

¹³² Un exemplaire est conservé au château de Fontainebleau, inv. F 2005.31. La lettre précise : *Dessiné par Madame Kinson. Gravé en 1813 par J. L. Potrelle et M. Gudin sous la Direction d'Aug. Boucher Desnoyers, Membre des Académies de Vienne et de Genève.*

Une lettre de 1815 nous informe aussi que Desnoyer a sans doute dès 1812 accepté la commande (lettre du baron <Pfuhl ?> à Marinville, Ellwangen, 15 mars 1815 :

« Ellwangen, le 15 mars 1815

Monsieur le Baron,

M. Desnoyer a été chargé dans le tems par vous de graver le portrait de S. E. <Mrgr ?> le Prince Jérôme. Vous étiez alors convenu pour lui du prix et vous lui aviez déjà fait payer pour cet objet la somme de 10 000 francs. L'ouvrage n'étant pas encore fini et S.A. désirant le voir terminé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire connoître à M. de Schwarz, chargé d'affaires de S. M. le Roi de Wurtemberg à Paris, le prix et conditions convenues avec M. Desnoyer afin que M. le chargé d'affaires puisse suivre cette affaire. S. A. <écrit ?> que la convention faite à cet égard avec M. Desnoyer doit être <remise ?> entre vos mains. Veuillez alors la remettre à M. de Schwarz.

Agréez, Monsieur le baron, les sentiments de ma haute considération.

[signé] <B^{on} Pfuhl ?> » (*en marge* :] À M. le Baron de Marinville à Paris), Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 41, f^o 82r.

431• Marinville à [M. Simon Mayer Dalmbert, banquier à Cassel ?], [Cassel ?], 21 novembre 1812¹³³

21 novembre

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser neuf parures composées comme il est détaillé dans la note ci-jointe, et du prix ensemble de f.^{lrs} 43,200, appartenantes à MM. Bachmann, Bapst, et Bapst <Munière ?>, joailliers à Paris.

Les parures n° 8 et 11 ont été choisies par S. M. et seront payées à Cassel à la personne revêtue des pouvoirs de ces messieurs ; elles s'élèvent à 2450 [Fr].

Veillez, Monsieur, tenir ces parures à la disposition de M. Bachmann Bapst, et les prévenir que vous en êtes dépositaire.

Je leur écris moi-même à ce sujet.

Je vous prie de m'accuser réception de cet envoi.

432• Marinville à Bachmann Bapst et Bapst <-Munière ?>, [Cassel ?], 21 novembre 1812¹³⁴

21 novembre

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'après avoir choisi par ordre de S. M. les parures de turquoise n° 8 et 11 contenus dans la caisse que vous m'avez adressée, et portées sur votre note pour la somme de fr 2450, j'ai déposé les 9 parures restantes, chez M. S. M. <d'Almbert ?>, banquier à Cassel, pour être mise par lui à votre disposition.

Je ferai payer à présentation de factures acquittées le montant des 2 parures ci-dessus à la personne qui sera porteur de cette pièce.

Recevez.

¹³³ *Correspondance*, p. 194–195.

[*en marge* :] À M. Mayer Dalmbert, banquier à Cassel.

¹³⁴ *Correspondance*, p. 195.

[*en marge* :] M. Bachmann Bapst et Bapst <-Munière ?>, joailliers à Paris, quai des Orfèvres.

433• Marinville au roi Jérôme, [Cassel ?], 22 novembre 1812¹³⁵

22 novembre

Rapport au Roi

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la situation du compte à payer aux établissements de Carrare pour l'envoi qu'ils ont fait à Cassel de 50 bustes de Votre Majesté, 12 bustes de S. M. la Reine, 3 bustes de famille et 25 piédestaux en marbre.

Il en résulte, qu'en déduisant du compte général la somme de f.^{rs} 8000 portée pour montant de deux maîtres autels non parvenus à Cassel, il reste dû aux dits établissements celle de f ^{72,500.}

Deux lettres de M. Cachard en date des 5 octobre et 3 novembre à l'appui de ce rapport, m'annonçant que les établissements se conformeront en tout aux dispositions qu'il plaira à votre Majesté de faire prendre pour le paiement de ce compte, qu'ils reconnoissent exact.

Ces lettres m'instruisent en outre, que les établissements de Carrare s'engagent à exécuter les deux statues de V. M. et de S. M. la Reine en marbre, sur les modèles en plâtres [sic] de M. Bosio pour la somme de f ^{24,000} les deux, sauf au paiement à supporter par V. M. des frais d'emballage et de ceux de transport de Carrare à Cassel.

Déjà V. M. s'est prononcée affirmativement sur le prix de f ^{24,000} pour l'exécution des deux statues ; mais elle ne m'a pas autorisée à faire connaître ses volontés sur les frais ultérieurs.

J'ai l'honneur de supplier V. M. de daigner me tracer la conduite que j'aurai à tenir dans la demande de paiement des f ^{72,500} ci-dessus, et dans celle des frais de transport et d[']emballage des deux statues qui seront exécutées à Carrare.

Note des divers ouvrages commandés aux établissements de Carre et arrivés à Cassel

	Savoir :	
50 bustes en marbre de S. M. à	1000 l'un	50,000 ^f .
12 <i>id id</i> de S. M. la Reine à	1000	12000.
3 <i>id</i> de famille à	1000	3,000.
25 piédestaux à	3000	7,500.
2 maîtres-autels à	4000	<u>8000.</u>
	Total	<u>f 80,500.</u>

Paris, ce 22 août 1811

Signé Cachard

¹³⁵ *Correspondance*, p. 195–197.

[*en marge* :] Renvoyé au contrôleur général. / Le paiement doit être fait savoir 22,500^f en janvier et 50^m en mars et avril / Signé J. N. / Ce rapport a été envoyé au contrôleur général ce 24 novembre.

À déduire	
2 maîtres-autels non envoyés à Cassel	<u>8,000.</u>
Reste à payer	<u>72,500.</u>

Je suis Sire, et.^a

434• Marinville à Decazes, [Cassel ?], 23 novembre 1812¹³⁶

23 novembre

Monsieur,

Je m'empresse de vous prévenir que le roi, après la révision de ses affaires et pensant bien au reste que la proposition qu'elle m'avait chargé de vous faire par ma lettre du 10 de ce mois ne serait pas agréée, m'a ordonné de vous faire sur le champ le renvoi de trois pierres que vous lui avez envoyées, et vous prévient de vouloir bien annoncer à leur propriétaire qu'elle ne peuvent convenir.

En conséquence, j'envoie ces pierres cachetées à M. l'Intendant particulier de S. M. à Paris, en l'invitant à vous les reporter lui-même.

S.M.me charge de vous renouveler [sic], Monsieur, ses remerciements pour les soins que vous avez pris dans cette affaire ./.

Recevez

435• Marinville à Orbelin, [Cassel ?], 24 novembre 1812¹³⁷

24 novembre

Rapport en faveur du S.^r Oberlin, orfèvre bijoutier à Cassel

Le S.^r Orbelin s'est engagé le 9 octobre dernier à monter en corbeilles et à graver sur chaque monture le n^o d'enregistrement et les poids des pierres composant l'écrin de S. M., moyennant 12 f <50/100^e?> par pierre.

Déjà deux cents pierres ont été livrées par le S.^r Orbelin et trois cent cinquante seront livrées d'ici au 1^{er} janvier prochain ; de sorte qu'il sera dû au S.^r Orbelin une somme d'environ six mille francs.

Le S.^r Oberlin sollicite aujourd'hui une avance, ou plutôt un acompte de quinze cents francs, sur les travaux-ci f 1500.

Je supplie S. M. de daigner acquiesser [sic] à cette demande.

¹³⁶ *Correspondance*, p. 198.

[en marge :] À M. de Caze, secrétaire des commandements de S.^{me} Mère.

¹³⁷ *Correspondance*, p. 198–199.

**436• Décision de Marinville concernant Mme Chedieu,
[Cassel ?], 24 novembre 1812¹³⁸**

24 novembre

Rapport en faveur de Madame Chedieu, à Paris.

S. M. ayant daigné agréer un dessin fait par Madame Chedieu, représentant le prince Louis, Grand duc de Berg, j'ai l'honneur de proposer à S. M. de faire remettre de M.^[mcl] Chédieu une gratification de vingt jérôme d'or, dont je lui ferois l'envoi en une lettre de change sur Paris.

Pour effectuer ce payement, il serait nécessaire que S. M. daignât faire mettre à ma disposition la somme de¹³⁹

Payable à Cassel.

Ci f^s

Je supplie S. M. de daigner me faire connaître sa détermination sur cet objet.

**437• Marinville au prince évêque de Corvey,
[Cassel ?], 25 novembre 1812¹⁴⁰**

25 novembre

Monsieur le Grand aumônier,

S. M. n'ayant ordonné de faire exécuter par M. Kinson, son 1.^{er} peintre, le portrait en pied de Votre Altesse pour être placé dans la Salle des Grands officiers. J'ai l'honneur de prier V. A. de vouloir bien se prêter aux désirs de l'artiste quant aux heures des séances qu'il pourra lui demander, de même que pour les divers effets et ornements pontificaux dont elle est revêtue les jours de cérémonie et qui seront nécessaire à M. Kinson pendant quelque tems.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse, etc.

¹³⁸ *Correspondance*, p. 199.

¹³⁹ *Partie laissée en blanc*.

¹⁴⁰ *Correspondance*, p. 200.

[*en marge* :] à S. A. le Prince Évêque de Corvey, Grand Aumônier de la Couronne.

438• Marinville à Mme Chedieux, [Cassel ?] 26 novembre 1812¹⁴¹

26 novembre

Madame,

S.M.le Roi de Westphalie m’ordonne de vous témoigner sa satisfaction du dessin représentant S.A. le Grand Duc de Berg, que vous lui avez fait présenter à Cassel¹⁴².

S. M., Madame, agréée cet ouvrage et me charge de vous faire l’envoi d’une somme de quatre cents francs, qu’elle désire que vous acceptiez comme gratification.

Je suis heureux, Madame, d’être l’interprète des volontés de S. M. en cette occasion.

J’ai l’honneur d’être etc.

439• Marinville à Biennais, [Cassel ?], 26 novembre 1812¹⁴³

26 novembre

Je vous envoie, Monsieur, une épée de S. M. dont la poignée doit être réparée. Je vous prie de me la faire parvenir le plutôt possible.

Il seroit nécessaire que vous m’envoyassiez quelques fourreaux des diverses épées de S. M., mais vous ne devez me faire cet envoi qu’autant que vous pourriez vous rappeler les formes et les grandeurs.

440• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁴⁴

28 novembre

Monsieur le Grand chambellan,

J’ai l’honneur d’adresser à V. A. le projet de mon budget particulier pour l’an 1813 sur lequel S. M. a daigné jeter [sic] un coup d’œil.

Ce budget est augmenté de 20,000^f en apparence, mais il ne l’est réellement que de 4000.^f environ, puisque le S.^t Kinson, premier peintre

¹⁴¹ *Correspondance*, p.

[*en marge* :] À Madame Chedieux, à Vendôme, près de Blois.

¹⁴² Œuvre malheureusement non retrouvée.

¹⁴³ *Correspondance*, p. 201.

[*en marge* :] À M. Bienais, orfrèvre de S. M., rue S.t Honoré, au Singe violet, n° 407.

¹⁴⁴ *Correspondance*, p. 201.

[*en marge* :] à M. le Grand chambelland [sic].

de S. M., a été ajouté ici avec un traitement de f.^{[r]s} 12,000 qui a été payé l'année dernière sur les fonds généraux du budget de V. A.

J'ai l'honneur de prier V. A. de vouloir bien faire valoir auprès de S. M. les observations que j'ai jointes à ce projet, elles sont toutes dictées par le besoin le plus impérieux.

441• Marinville au roi Jérôme, [Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁴⁵

28 novembre

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la demande que prend la liberté de faire le S^r <Sperber ?>, à <L'isser ?>, d'obtenir le brevet de son tailleur ordinaire.

Depuis deux ans le S^r. <Speber ?> a seul eu l'honneur d'habiller votre Majesté . Il a constamment cherché à mériter la confiance qui lui est accordée, et je n'ai eu qu'à me louer de ses services et de sa probité.

Il est avantageux pour les intérêts de votre Majesté que son tailleur obtienne un crédit assez étendu pour qu'il puisse faire venir directement des étoffes de fabrique, et je ne doute pas qu'un titre tel que celui que le S^r Sperber sollicite ne le fasse arriver bientôt à ce résultat.

J'ai l'honneur de supplier V. M. de vouloir bien accueillir cette demande avec bonté.

442• Marinville à son père, [Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁴⁶

Le 28 novembre

M. l'Intendant particulier,

J'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois, à laquelle étoit joint l'extrait de la Gazette de France, relatif au tableau de M. Horace Vernet¹⁴⁷.

S.M. m'a témoigné qu'elle étoit très satisfaite du parti que vous aviez pris à cet égard, et elle vous laisse entièrement le maître de fixer l'époque de l'envoi de ce tableau à Cassel.

¹⁴⁵ *Correspondance*, p. 201–202.

[*en marge* :] Rapport au Roi / Accordé le renvoie au Grand chambellan pour recevoir les ordres de délivrance dudit brevet ./.

¹⁴⁶ *Correspondance*, p. 202.

[*en marge* :] M. l'Intendant particulier à Paris. / mon Père.

¹⁴⁷ Cinquième article d'*A...* S... publié dans le numéro 323 du 18 novembre 1812, p. 1289–1292.

**443• Marinville au prince de Hesse Philipsthal,
[Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁴⁸**

28 novembre

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A. un rapport que j'ai eu celui de soumettre à S. M. tendant à obtenir le brevet de tailleur de S. M. pour le S.^r Sperber, son tailleur ordinaire.

S. M. désire que Votre Altesse prenne ses ordres pour la confirmation de ce titre et l'expédition du brevet.

444• Marinville à Cachard, [Cassel], 28 novembre 1812¹⁴⁹

28 novembre

J'ai l'honneur de vous prévenir que sur un rapport que j'ai adressé à S. M. relativement aux sommes dues aux établissements de Carrare, S. M. a ordonné que le paiement en soit fait dans les 4 premiers mois de l'an 1813.

La somme portée en votre compte s'élève à	80,500.
à déduire les deux maîtres autels non parvenus à Cassel	<u>8000.</u>
Net à payer	f. <u>72500.</u>

M. l'Intendant particulier de S. M. à Paris recevra les ordres nécessaires à ce paiement qui se fera comme ci-après : 22,500 [Fr] en janvier et 50,000^f en mars et avril.

S. M. consent à ce que les établissements exécutent à Carrare les statues en marbre de LL. MM. d'après les modèles en plâtre de M. Bosio, mais elle désire que vous me fassiez connaître combien de tems il faudra pour la confection de ces deux ouvrages, quel pourra être le prix de leur transport à Cassel, et dans quel espace de tems ils arriveront à leur destination.

Je prends acte du prix de fr 24,000 que vous m'annoncez pour l'exécution de ces deux statues.

Beaucoup de bustes de famille présentent des défectuosités [sic], soit dans le choix du marbre, soit dans le fini des ouvrages. Ce sera un décompte à faire sur procès-verbal d'expertise, dont je vous donnerai connaissance.

¹⁴⁸ *Correspondance*, p. 202.

[*en marge* :] à S. A. le Prince de Hesse Philipsthal / Voir le rapport au roi : f^o [partie laissée en blanc].

¹⁴⁹ *Correspondance*, p. 203–204.

[*en marge* :] à M. Cachard à Paris.

J'écris à M. l'Intendant particulier à Paris à l'effet de faire mettre à votre disposition les modèles en plâtres de M. Bosio aussitôt que faire se pourra.

445• Marinville à son père, [Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁵⁰

28 [novembre]

S. M. m'ordonne de vous écrire qu'elle a consenti à ce que les établissements de Carrare fussent chargés de l'exécution des statues de LL. MM. en marbre, d'après les modèles en plâtre de M. Bosio, pour la somme de 24,000^f les deux, sauf à M. Cachard à me faire connoître le prix du transport et le tems de la confection de ces ouvrages.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien autoriser M. Bosio à faire à M. Cachard la remise des deux modèles en plâtre des statues de LL. MM. aussitôt l'achèvement de ses travaux.

446• Marinville au roi, [Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁵¹

Rapport en faveur du S^r Bapst, joaillier à Paris

Il est dû au S.^r Bapst, pour divers bijoux acheté [sic] par S. M. suivant le mémoire à l'appui, la somme de quarante six mille cent quinze francs, ci ^{fr} 46,115.

Je supplie Sa Majesté de vouloir bien ordonner que ce paiement lui soit fait à Paris, conformément à la lettre que je lui ai écrite le 21 novembre à cet égard.

Note

1 petite couronne royale, en brillants, composée de 172 karats ½ de différentes grosseure [sic], à 235 ^{f.} ^{l^{bs}} le karat	40,537 50
Façon étui et port	3,000 "
1 parure de turquoise et perles fines	1,700 "
1 <i>d° d°</i> plus petite	750 "
2 lorgnettes de col, en or à 74 ^f	<u>128 "</u>
	Total égal ^{fr} 46,115. "

Cassel, le 28 novembre an 1812

¹⁵⁰ *Correspondance*, p. 204.

[*en marge* :] M. l'Intendant particulier à Paris.

¹⁵¹ *Correspondance*, p. 205.

[*en marge* :] En marge a été écrit de la main de S. M. / À payer de suite à Cassel ./ / M. le secrétaire du cabinet m'a remis un bon au porteur de 46,115 à vue pour être remis à M. Bapst, contre sa facture acquittée ./.

**447• Marinville à Forstmann, passementier casselois,
[Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁵²**

Rapport en faveur du S.^r <Forstmann ?>, passementier à Cassel

Le S^r Forstemann me remet un compte relatif à quatorze ornemens à torsades d'or pour robes qu'il a livrés à la garde-robe par ordre de Sa Majesté, montant à la somme de quatre

ci f.^{[r]s} =

J'ai l'honneur de prier Sa Majesté de vouloir bien me faire connaître sa détermination sur cette demande.

Cassel, le 28 novembre 1812.

448• Marinville au roi Jérôme, [Cassel ?], 25 novembre 1812¹⁵³

M. le secrétaire du cabinet m'a remis le 28 les 4 bons au porteur <ci-dessous ?> pour être délivrés aux parties prenants contre leurs factures acquittés
[paraphé] <JN ?>

Rapport en faveur des S.^{es} Hertz, joaillier de Brunswick,
et Kauffmann, joaillier à Cassel.

Il est dû au S.^r Hertz, pour bijoux et perles achetés par S. M. et portés en détail sur la note ci-jointe, trente cinq mille trente un francs

ci 35,031 ”

et au S.^r Kauffmann pour un peigne et une paire de boucles d'oreille en perles, deux mille deux cents francs

ci 2,200 ”

Total f^s 37,231 ”

Je supplie Sa Majesté de daigner me faire connaître les termes de paiement qu'Elle désire que je prenne avec ces deux fournisseurs.

Cassel, le 25 novembre 1812.

¹⁵² *Correspondance*, p.

[*en marge* :] En marge est écrit de la main de S. M. : à payer de suite. / Vu décision de S. M. du dit jour, m'a été adressée pour le <dernier ?> paiement.

¹⁵³ *Correspondance*, p. 206–207.

[*en marge* :] En marge, est écrit de la main de S. M.

Au Contrôleur général, en janvier 1813.

Par décision verbale, les paiements on été finis comme il suit :

Kauffmann	janvier 1813	2,200. ”
Hertz	janvier, 1 ^{er} à compte	12,000
	mars, 2 ^e . à compte	12,000
	avril soldes	11,031
		<u>37,231</u>

449• Marinville au roi Jérôme, [Cassel ?], 29 novembre 1812¹⁵⁴

29 novembre

Rapport en faveur du S.^r Colin, valet de chambre de S. M.

Le S.^r Colin réclame le remboursement d'une somme de six cent vingt un francs 76/100 qu'il a déboursé par ordre de S. M., conformément à la note ci jointe ci f 621. 76.

Je supplie S. M. de me faire connaître sa volonté à l'égard de cette demande

Note

pour douze <illisible> de cachemir [sic] à 11 th 4 g. ^r	F ^r	f 134 th [sic]"
donné par ordre de S. M. 27 th 22 g. ^r ci		<u>27. 22.</u>
621 ^f 76 ou		<u>161. 22</u>

450• Marinville au roi, [Cassel ?], 29 novembre 1812¹⁵⁵

29 novembre

Rapport en faveur de M. J. Farina, négociant à Cologne

Le S.^r Farina m'écrit qu'il a depuis plus d'un an, fourni par ordre de S. M., à S. A. I. la Grande duchesse de Toscane, cent caisses d[']eau de Cologne, pour la somme de huit cent francs,

ci f 800. ” ”

Le S. J. Farina m'annonce en outre, qu'il a tiré sur moi à vue pour le paiement de la dite somme et de la différence du change.

J'ai l'honneur de supplier Sa Majesté de vouloir bien faire mettre cette somme à ma disposition.

¹⁵⁴ *Correspondance*, p. 207.

[*en marge* :] Est écrit en marge de la main de S. M.
à payer par le Baron de Sorsum.

M. le Baron de Sorsum m'a remis cette somme en argent.

¹⁵⁵ *Correspondance*, p. 207–208.

[*en marge* :] Est écrit en marge de la main de S. M.

à payer par le B^{on} de Sorsum.

M. le Baron de Sorsum m'a remis cette somme en argent.

451• Marinville au roi Jérôme, [Cassel], 29 novembre 1812¹⁵⁶

29 novembre

Rapport en faveur du S.^r Kompff, orfèvre à Cassel

Il est du au S.^r Kompff, orfèvre, pour divers objets d'or et d'argent fourni [sic] pour le service intérieur de S. M., une somme de neuf cents francs ci f[°] 900.

Je supplie Sa Majesté, de vouloir bien me mettre à même d'opérer ce paiement.

Note

Mémoires à payer au S.^r Kompff, orfèvre à Cassel

1° une fourniture de 2 plateaux en vermeil, aux armes de S. M. pesant ensemble 4 <marcs ?>	500.
2° plaque de Grand commandeur de l'ordre de Westphalie pour manteau	<u>400.</u>
	f [°] 900.

452• Marinville à Leroy, [Cassel ?], 2 décembre 1812¹⁵⁷

2 décembre

Monsieur,

S. M. m'ordonne de vous commander sur le champ, pour m'être envoyé le plus tôt [sic] possible à Cassel, deux montres de col avec les heures en brillans et les demi-heures en perles fines, en tout semblables aux dernières, et avec la légende (donné par le Roi.).

Au moyen de la lettre que j'ai écrite il y a quelques tems à M. l'Intendant particulier de S. M. relativement à cet objet, j'espère que vous serez en mesure de remplir promptement cette demande, et j'attends ces deux montres dans le courant de ce mois.

J'ai l'honneur, etc.

¹⁵⁶ *Correspondance*, p.

[*en marge* :] Est écrit en marge de la main de S. M.

à payer sur le budget de 1813.

¹⁵⁷ *Correspondance*, p. 209.

[*en marge* :] M. Le Roi, horloger à Paris.

453• Marinville à son père, [Cassel ?], 2 décembre 1812¹⁵⁸

2 [décembre]

M. l'Intendant particulier,

Je vous adresse un paquet contenant neuf pantalons de soie pluchés appartenant à la garde-robe. Je vous prie de vouloir bien les remettre à M. Lainé en lui disant qu'il doit sur le champ les faire un peu élargir des jambes, des cuisses et de la ceinture.

Vous me le renverrez sans délai à Cassel, attendu que S. M. les désire promptement.

M. Lainé peut en attendant m'en envoyer six neuf [sic] en les tenant un peu plus large que les derniers.

P. S. : j'ai écrit à M. le Roy de vous remettre le plus tôt possible deux montres de col entourées de brillants pareilles aux dernières ; je vous prie de me les renvoyer dans le courant de ce mois¹⁵⁹.

454• Marinville à Gibert, [Cassel ?], 3 décembre 1812¹⁶⁰

3 décembre 1812

Je m'empresse de vous prévenir, Monsieur, qu'après avoir fait choix des 18 objets contenus dans la note ci-jointe, j'ai remis les 12 autres chez M. Jordis pour être tenus à votre disposition.

Je vous ferai connaître quand et comment se fera le paiement des f 6970, auquel prix a été réduit ce compte. Vous pouvez dès aujourd'hui donner à M. Jordis l'ordre de toucher cette somme pour votre compte à Cassel, en supposant que ce soit là que S. M. en fixe le paiement.

Je suis charmé, Monsieur, d'avoir pu faire quelque chose qui vous fût agréable en cette occasion.

Bijoux choisis par S. M.

N° de la note	<u>Prix demandés</u>	<u>Prix accordé</u>
3. Une parure émeraude et perles	2700.	2400.
8. Une bague J. C. sur fond bleu	300.	280.
9. Une bague J. <i>id</i>	200.	192
10. Une épingle J.C. en brillants	400.	350.

¹⁵⁸ *Correspondance*, p. 209.

[*en marge* :] M. l'Intendant particulier de S. M. à Paris.

¹⁵⁹ Au lieu de *Je vous remets une lettre que j'écris à M. Leroy pour avoir les montres de col dans le courant de ce mois, veuillez <soigner ?> cet envoi*, biffé.

¹⁶⁰ *Correspondance*, p. 210.

[*en marge* :] à M. Gibert, joaillier, cour du Harlay à Paris.

11. Une <i>d° id</i>	400.	350
12. Une <i>d°</i> moins grande	300.	296
13. Une <i>d° id</i> plus petite	250	242.
14. Une épingle grenat entouré de brillans	760	748.
21. Une bague J. N. en brillans	325	300.
22. Une <i>d° id id</i>	325	300.
23. Une <i>d° id id</i>	325	300
24. Une <i>d° id id</i>	<u>325.</u>	<u>300.</u>
25. Une bague J. sur fond bleu	200.	192.
26. Une baque C. <i>id</i>	200.	168
27 Un[e] <i>id J. id</i>	200	192.
28. Une <i>id J. id</i>	200	192.
29. Une <i>d° C id</i>	<u>200</u>	<u>168.</u>
	7,610.	6,970

**455• Marinville au Grand chambellan,
[Cassel ?], 4 décembre 1812¹⁶¹**

4 décembre

Monsieur le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. du mois de novembre, montant ensemble à quatre mille soixante un francs 24/100^e ci f^s 4061.21.2/3.

J'ai l'honneur d'être, et.^a

456• Marinville à Sperber, [Cassel ?], 5 décembre 1812¹⁶²

5 [décembre]

Je vous annonce avec plaisir, Monsieur, que S. M. a pris en considération le rapport que j'ai eu l'honneur de lui faire tendant à vous permettre de prendre le titre de son tailleur ordinaire et qu'Elle autorise S. A. le Grand chambellan à me remettre le brevet.

Je vous envoie, Monsieur, le brevet de tailleur ordinaire de S. M. . Vous pouvez en prendre dès aujourd'hui le titre.

J'espère, Monsieur, que vous saurez apprécier cette marque de bienveillance [sic] de S. M. et vous en rendre digne par le zèle et la loyauté avec lesquels vous vous empresserez toujours de la servir dans tout ce qui tient à votre profession.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite estime.

¹⁶¹ *Correspondance*, p. 211.

[*en marge* :] À M. le Grand chambellan.

¹⁶² *Correspondance*, p. 211–212.

[*en marge* :] à M. Sperber, tailleur ordinaire de S. M.

457• Marinville à Franckaert, [Cassel ?], 5 décembre 1812¹⁶³

5 décembre

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 27 novembre et la douzaine de paires de gants fourrés qui l'accompagnait. Vous n'avez pas bien saisi mon idée à cet égard : j'avois désiré que le chiffre J. N. fut brodé en soie sur le dessus du poignet de chaque gant de la même manière que les coutures desdits gants. Il ne s'agissait donc pas de faire faire des cachets pour cette simple opération.

Je vais remédier ici à ce petit désagrément, mais je vous invite désormais à ne rien envoyer qui ne soit un empreint du chiffre J.N.

J'ajouterai ces 54^f à votre précédent mémoire de 568^f qui sera payé fin janvier prochain, les fonds de mon budget étant épuisés pour cette année.

Désormais il n'existera plus de pareilles lacunes et vos mémoires seront acquittés en un ou deux termes au plus avec régularité.

458• Marinville à Fürstenstein, [Cassel ?], 6 décembre 1812¹⁶⁴

6 décembre

M. le comte de Fürstenstein,

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. la note estimative de quatre bagues au chiffre J., entourées de brillans, que S. M. m'a autorisé à tirer de son écrin particulier pour être cédées au ministère des Relations extérieures et dont j'ai fait l'envoi à V. E. ces jours derniers.

Cette note s'élève à la somme de f 5,166."

J'ai l'honneur de prier V. Ex. de vouloir bien m'indiquer le mode de paiement de cette somme, à laquel [sic] il a été donné une destination particulière.

J'ai l'honneur d'être de Votre Excellence

Note estimative de 4 bagues en brillans, au chiffre J, cédées
à S. E. le comte de Fürstenstein, ministre des Relations extérieures.

1° une bague J. entourée de 10 brillants, pesant 6 karats, à 240	1440.
Un J composé de 20 petits brillans pesant 1.2 karat à 100 ^f	50.
Monture et façon	<u>96.</u>
	1586.

¹⁶³ *Correspondance*, p. 212.

[*en marge* :] M. Franckaert, parfumeur, rue du Montblanc [sic] à Paris.

¹⁶⁴ *Correspondance*, p. 212–213.

[*en marge* :] À M. le comte de Fürstenstein.

2° une Bague J. en tout semblable à la première pour le prix, quoique de plus forte qualité		1586.
3° une Bague J. de 10 brillans pesant 3 k. ^{ts} $\frac{3}{4}$ à 240	900 ” /	
Un J. en petit brillans, pesant $\frac{1}{4}$ de karat, à 100	25 ” /	997
Monture et <forme ?>	72 ” /	
4° une bague J pareille à celle n° 3		<u>997.</u>
		Total 5,166.

459• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 7 décembre 1812¹⁶⁵

Rapport en faveur du S.^f Gibert : joaillier à Paris

Il est dû au S.^f Gibert pour divers objets de joaillerie détaillés en la note jointe au présent rapport, et sur l'estimation faite par le joaillier de S. M., la somme de six mille neuf cent soixante dix francs ci f 6,970.

Je supplie S. M. de daigner consentir à ce que ce paiement soit fait à Paris.

Cassel, le 7 décembre 1812.

460• Marinville à Armelier, Bruno, Hortzmann, Korkaus (ou Kronckhaus ?), Lancelot, Sperber, Decoudre, <Horztmann ?>, [Cassel ?], 7 décembre 1812¹⁶⁶

7 décembre 1812

Le maître de la garde-robe prévient MM. les fournisseur ordinaires de la garde-robe qu'à compter du 1^{er} janvier 1813, il ne sera plus fait de réductions sur les comptes de la garde-robe de S. M. mais que le règlement des mémoires se fera sur l'engagement par écrit de chacun des fournisseurs réduits à sa plus juste valeur.

Si l'engagement de chaque fournisseur devra être déposé d'ici au 20 chez le maître de la garde-robe, le <25 ?>, tous les fournisseurs se rendront chez le maître de la garde-robe pour être présents <au ?> règlement définitif de leurs engagements pour l'année 1813.

¹⁶⁵ *Correspondance*, p. 214.

[*en marge* :] Voir la note fs.

¹⁶⁶ *Correspondance*, p. 214.

[*en marge* :]

Circulaire

Bruno, bottier

Armelier, brodeur

Sperbe , tailleur

Lancelot, chapellier [sic]

Korkaus , foudreur

Decoudre, passementier

<Horztmann ?> *id.*

IV. 2. Effets de poste et de douane pour l'année 1812

Durant l'année 1812, un nouveau nom apparaît dans les effets de douane : le 19 janvier, « 1 ballot, librairie, à l'adresse [sic] de M^r Grimm, auditeur du conseil d'État » lui est envoyé « au Cabinet du roi », sur son reçu. Des cartes géographiques destinées elles aussi au cabinet du roi lui sont aussi adressées après leur arrivée le 13 janvier : servent-elle à préparer la future campagne de Russie ?

De nombreux bustes carrarais de la reine et du roi sont réceptionnés le 10 juin. Quant à la « bordure doré[e] » arrivant de Paris le 17 janvier, elle est destinée au tableau de Dupré représentant *Jérôme sauvant de la noyade son garde du corps*¹⁶⁷. Le document nous apprend même que l'œuvre doit intégrer le palais de Bellevue. Quant au « tableau » reçu le 4 janvier par Marinville, il pourrait s'agir de la *Prise de Glatz* peinte par Vernet, sans doute envoyé au même emplacement. En effet, l'inventaire de Bellevue, qui sert de nouveaux palais de ville aux souverains depuis l'incendie du palais de résidence en novembre 1811, nous apprend qu'un Salon jaune sert de galerie des hauts-faits du roi¹⁶⁸.

La tapisserie des Gobelins réceptionnée le 13 mars orne quant à elle le salon de musique. Elle représente *Madame mère* ; elle est un présent de Marie Louise à la reine¹⁶⁹.

Mais l'ensemble le plus important est constitué de porcelaines de Sèvres et d'une tapisserie des Gobelins. Reçues le 28 mars, ce sont des présents de l'empereur Napoléon à son frère pour célébrer la naissance et le baptême du roi de Rome. Comme sous les Bourbons, Napoléon offre, aux grandes occasions, des productions des manufactures impériales, que ce soit à son entourage proche et/ou comme présent diplomatique. Ceux destinés à Jérôme sont nombreux durant tout le règne¹⁷⁰. Parmi ces présents en porcelaine de 1812, remarquons une paire de « vases forme Médicis, fond écaillé, ornements en or, cartels peints, sur l'un *Vue du palais de St Cloud, sur l'autre Vue des coteaux de Bellevue et Meudon* »¹⁷¹ (ill. 6-7 p.180) qui est aujourd'hui conservée au Metropolitan Museum of Art à New-York (et dont les sujets rappelaient sans doute au couple royal westphalien leur séjour au pavillon de Breteuil – dit alors d'Italie – du parc de Saint-Cloud au lendemain de leur mariage) ainsi qu'une cheminée en pierre, porcelaine et bronze

¹⁶⁷ On peut supposer que les « 7 morceaux de toile de chanvre pour peintre » remis à Kinson le 17 juin sont de même provenance française.

¹⁶⁸ Voir le chapitre VII sur l'inventaire du palais de Bellevue.

¹⁶⁹ Collection particulière.

¹⁷⁰ Voir aussi, précédemment, les tapisseries et porcelaines reçues en 1811 à Cassel suite au mariage de Napoléon avec Marie-Louise en 1810.

¹⁷¹ Inv. 2011.545 et 2011.546, voir **461 • Liste des porcelaines de la manufacture impériale de Sèvres adressée au Grand Chambellan le 13 février 1812 comme présent par l'Empereur Napoléon à son frère Jérôme Napoléon, Sèvres, 13 février 1812 – Paris, 21 mars 1812.**

qui est sans doute celle que l'on pouvait encore admirer avant la fin de la Seconde Guerre Mondiale dans un des salons du premier étage de Wilhelmshöhe (ill. 4 p.179)¹⁷². Enfin, la tapisserie représentant *Aria et Pætus* d'après Vincent (ill. 12 p.192) est aujourd'hui conservée à Londres, au Victoria and Albert Museum¹⁷³.

Nous présentons donc en annexe des documents relatifs à ces œuvres, documents tirés des Archives nationales de Paris, traitant autant de la sélection des objets puis de leur emballage pour envoi à Cassel. Ces secondes pièces nous permettent de connaître certaines des méthodes employées en la matière, méthodes qui durent être utilisées pour bon nombre d'œuvres cités dans ces sources et bien souvent transportés à Cassel...avant de (re)prendre le chemin de l'exil dès 1813...

[G.N.]

172 Olivier Baustian et Guillaume Nicoud, « Staatsgeschenke aus Porzellan. Sèvres und Fürstenberg im Dienste von Napoleon und Jérôme », dans *Porcelaine royale : Napoleons Bedeutung für Sèvres und Fürstenberg*, cat. exp., Brunswick, Kunstmuseum des Landes Niedersachsen Herzog Anton Ulrich-Museum, Dresde 2107, p. 26–35.

173 Inv. 6733–1857.

- 4 janvier 1812¹⁷⁴ : « 3 caisses contenant eau de rose, pour S. M. la Reine [,] 1 caisse contenant parfumerie [,] 3 caisses contenant des habillements de femmes, le tout pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe le jour même, « sur le reçu de M. <Hiloris ?>, valet de chambre ».
- *Ibidem*¹⁷⁵ : « 1 ballotin marqué L B M n° 1, à l'adresse de M. le baron de Marinville, contenant batist [sic] » et envoyé directement au destinataire, « de M. <Domnh ?> ».
- 7 janvier¹⁷⁶ : « 3 caisses contenant eau de rose et parfum, pour le service de S. M. la Reine » et envoyées directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Cordier ».
- *Ibidem*¹⁷⁷ : « 2 caisses contenant de papier, etc, et sirop balsamique, à l'adresse de S. M. le Roi » et envoyées directement au cabinet du roi, « sur le reçu de M. <Jinson ?> ».
- 9 janvier¹⁷⁸ : « une caisse et une boîte, à l'adresse de M. le baron de Sorsum, contenant 6 bouteilles d'élixir et 2 pots <d'elechian ?> de <Villette ?> pour le service de S. M. le Roi » et « envoyées au Cabinet de S. M. le Roi, sur le reçu de M. <La Filleul ?>, secrétaire du Cabinet ».
- 17 janvier¹⁷⁹ : « 18 caisses à l'adresse de M. le baron de Sorsum, contenant de [sic] bougies » et envoyées le jour même au cabinet du roi, « sur le reçu de M. Filleul, secrétaire du Cabinet ».
- 17 janvier¹⁸⁰ : « 1 caisse sur toile cirée, à l'adresse [sic] de S. M. la Reine, contenant pantalons, etc. » et envoyés directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M. le baron de Sorsum ».
- 17 janvier 1812¹⁸¹ : « une caisse marquée M. V. n° 1, à l'adresse de M^r le baron de Marinville, contenant une bordure en bois doré venant de Paris. Déballer [sic] au garde-meuble et déposé dans l'atelier [sic] de M^r Dupres¹⁸² ». Cette bordure « a été employé [sic] pour le tableau que Monsieur Duprez¹⁸³ a peint, représentant *Le roi qui tire un garde du corps d'une rivière*¹⁸⁴, et déposé au Nouveau palais royal¹⁸⁵, aux appartements de S. M. le Roi »¹⁸⁶.
- 18 janvier¹⁸⁷ : « 8 caisses à l'adresse de M. le Baron de Sorsum contenant

174 *Cahier de la Poste*, p. 55–56.

175 *Cahier de la Poste*, p. 55–56.

176 *Cahier de la Poste*, p. 55–56.

177 *Cahier de la Poste*, p. 55–56.

178 *Cahier de la Poste*, p. 55–56.

179 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

180 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

181 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

182 Dupré.

183 Id.

184 Nous mettons en italique.

185 Bellevue.

186 Collection particulière.

187 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

bougies. » et envoyées le jour même au cabinet du roi, « avec le reçu de M^r le baron de Sorsum ».

- 20 janvier¹⁸⁸ : « 1 caisse à l'adresse de S. M. la Reine contenant soie à tapisserie, canevas et chenille », envoyée à la garde-robe de la reine le jour même, « sur le reçu de V. Brunnet ».

- 23 janvier¹⁸⁹ : « 1 caisse, librairie, à l'adresse [sic] de M^r le baron de Brugère¹⁹⁰ », envoyée au « cabinet de S. M. le Roi » le jour même, « sur le reçu de M. Filleul, secrétaire du roi. ».

- 24 janvier¹⁹¹ : « 8 caisses, bougies, à l'adresse de M^r le baron de Sorsum » et envoyées le jour suivant au palais royal, « sur le reçu de M^r le baron de Boucheporn ».

- 24 janvier¹⁹² : « 1 caisse marquée F n° 3, parfumerie, à l'adresse de M^r le baron de Marinville pour S. M. le Roi » et envoyé à la garde-robe du roi le jour même, « sur le reçu de M^r Colin, valet de chambre ».

- 25 janvier¹⁹³ : « 1 boîte et 2 corbeilles, contenant une pâté et des volailles à l'adresse [sic] de M. le baron de Boucheporn » et envoyées au Palais royal, « sur le reçu de M^r le baron de Boucheporn. »

- 27 janvier 1812¹⁹⁴ : « 1 caisse sur toile cirée contenant une garniture de fleurs à l'adresse [sic] de S. M. la Reine » et envoyée à sa garde-robe le jour même, sur le reçu de M.^{lle} Foudrigné ».

- 29 janvier¹⁹⁵ : « 1 ballot librairie à l'adresse [sic] de M^r Grimm, auditeur du conseil d'État » et envoyé le même jour « au Cabinet du roi, sur le reçu de M^r Grimm ».

- 4 février¹⁹⁶ : « 1 caisse à l'adresse [sic] de M^r de Marinville, contenant un tableau » et envoyée directement chez « Marinville, sur son reçu ».

- 6 février¹⁹⁷ : « 2 caisses à S. M. la reine, dont une contient une robe en tulle, et autres objets de modes » et envoyées directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Cordier ».

- 13 février¹⁹⁸ : « 1 Caisse marquée S M I R., carte géographique, à l'adresse de S. M. le Roi », « envoyée au Cabinet du roi, sur le reçu de M^r Grimm » le jour même.

- *Ibidem*¹⁹⁹ : « 1 boîte de toile cirée pour le service de la reine, contenant

188 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

189 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

190 Bruguière.

191 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

192 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

193 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

194 *Cahier de la Poste*, p. 59–60.

195 *Cahier de la Poste*, p. 59–60.

196 *Cahier de la Poste*, p. 61–62.

197 *Cahier de la Poste*, p. 61–62.

198 *Cahier de la Poste*, p. 61–62.

199 *Cahier de la Poste*, p. 61–62.

18 brodequins et 8 souliers garnis et cygne », envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M. Brunet ».

- 4 février²⁰⁰ : « 4 caisses à l'adresse [sic] de M^r le préfet et administrateur du mobilier de la Couronne, n° 1 à 4, contenant cuivre, venant d'Hannover », déballées et « les cuivre [sic] » déposés au garde-meuble à une date indéterminée.

- 18 février²⁰¹ : « 1 petite boîte contenant un portrait, adressé à S. M. la Reine » et envoyé à la garde-robe de la reine le jour même, « sur le reçu de M. Brunet ».

- [18 ?] février²⁰² : « 1 caisse contenant eau d'odeur et pomade [sic] pour S. M. la Reine » et envoyée le 22 février à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Brunet ».

- 28 février²⁰³ : « 4 caisses marquées B. C. n° 1, 2, 3, 4, à l'adresse [sic] de M^r le baron de Boucheporn, contenant des cheminées en tôle », déballées et les « 4 cheminées en tôle » déposées au garde-meuble à une date indéterminée.

- [1^{er}] mars²⁰⁴ : « 1 paquet de papier avec l'adresse [sic] à S. M. le Roi de Westphalie » et « 1 caisse à l'adresse de S. M. le Roi, contenant trois portes feuilles [sic] », envoyés le 1^{er} mars « au Cabinet du roi, sur le reçu de M^r Filleul ».

- 6 mars²⁰⁵ : « 1 paquet à l'adresse [sic] de S. M. le Roi, cartes géographiques, marqués [sic] S. M. I. R., en toile cirée » et envoyé au Cabinet du roi, « sur le reçu de M^r Filleul » le jour même.

- 12 mars²⁰⁶ : « 1 caisse à l'adresse de S. M. la Reine, contenant de [sic] brodequins et souliers », envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^{lle} Foudrigné ».

- 13 mars 1812²⁰⁷ : « 1 caisse emballé [sic] à l'adresse [sic] de M. le baron de Marinville, contenant tapisserie de Goblin [sic], avec l'adresse [sic] à S. M. la Reine, envoie [sic] de l'Impératrice Reine », le 14 suivant, « déballée au garde-meuble, contenant le portrait de S. A. I. Madame Impératrice Mère, en Goblin [sic], et déposé au grand salon [du garde-meuble] ».

- 14 mars²⁰⁸ : « 1 paquet en caisse à l'adresse [sic] de Monsieur le baron de Sorsum, contenant des gravures de légation de Westphalie en Saxe, signé B. D. S.²⁰⁹ » et envoyé au cabinet du roi le jour même, « sur le reçu de M^r <Tessier ?>, huissier ».

200 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

201 *Cahier de la Poste*, p. 61 et 64.

202 *Cahier de la Poste*, p. 63–64.

203 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

204 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

205 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

206 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

207 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

208 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

209 Baron de Sorsum ?

- idem²¹⁰ : « deux Caisses / une boîte / une caisse / habits de S. M. la Reine », envoyées directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 17 [?] mars²¹¹ : « 4 caisses emballées, marquées A. M. D. B. n° 1 à 3, contenant [sic] des glaces venant de Brunswick » et déballées le jour même « au garde-meuble contenant une grande glace et 33 moyennes en partie endommagé [sic] ».
- 19 mars²¹² : « 1 caissette de S. M. la Reine contenant des plumes » et envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 22 mars²¹³ : « 2 caisses marquées Pr. W. C. n° 98–99 à l'adresse de S. M. le Roi, contenant chacun 2 flambeaux de jeu » et envoyées directement au Cabinet du roi, « sur le reçu de M^r Filleul, secrétaire de S. M. »
- 23 mars²¹⁴ : « une boîte marquée F n° 4, à l'adresse [sic] de M. le baron de Marinville, contenant six paires de bretelles », envoyée directement à la garde-robe du roi, « sur le reçu de M^r Guérin ».
- 28 mars²¹⁵ : « 14 caisses emballés [sic] marqués S. M. R. de W., n° 1 à 14, contenant porcelain [sic] de Sèvres et une tapisserie de Goblins et cheminée en marbre » ; ces caisses déballées « au garde-meuble, et la porcelaine [sic] déposés [sic] au garde-meuble, la tapisserie de Goblin [sic] et cheminée *id* ».
- 30 mars²¹⁶ : « 2 caisses marquées L n° 1-2, à l'adresse de M. le baron de Marinville contenant un grand costume composé d'un²¹⁷ manteau et d'une robe, pour le service de S. M. le Roi » et envoyées « à la garde-robe de S. M. la Reine » le jour même, « sur le reçu de M^r Guérin ».
- 4 avril²¹⁸ : « 2 caisses sous toile cirée, modes, à l'adresse de S. M. la Reine » et envoyée à sa garde-robe, « sur le reçu de M. <Brunet ?> ».
- 6 avril²¹⁹ : « 1 caisse contenant des chapeaux et plumes pour S. M. le Roi » et envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M^r Collin ».
- *Ibidem*²²⁰ : « 1 boîte sous toile cirée contenant un diadème pour S. M. la Reine » envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- *Ibidem*²²¹ : « 1 caisse marquée L N n° 1, librairie pour S. M. la Reine » et envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M^{lle} Foudrigné [sic] ».

210 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

211 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

212 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

213 *Cahier de la Poste*, p. 67–68.

214 *Cahier de la Poste*, p. 67–68.

215 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

216 *Cahier de la Poste*, p. 67–68.

217 *Suit grand*, biffé.

218 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

219 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

220 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

221 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

- 10 avril²²² : « 2 caisses à S. M. le Roi, des abricots, marquées Pr. C. n° 2 et 5 » et envoyées directement « à l'intendance, sur le reçu de M^r Langlois, inspecteur des jardins. »
- *Ibidem*²²³ : « 1 caisse pour S. M. la R. n° 1, contenant des chemises en batist [sic] garnies de Valenciennes » et envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 11 avril²²⁴ : « 1 tonneau marqué HP²²⁵ n° 1, contenant de plantes d'asperges, à l'adresse [sic] de M^r Kautz, cy-devant inspecteur des jardins » et envoyé le jour même « au jardinier Klein, au Parc de Cassel ».
- 13 avril²²⁶ : « 3 caisses pour S. M. la Reine, contenant pantalons, cannavas [sic], et parfumerie » et envoyées le jour même à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Cordier ».
- 19 avril²²⁷ : « 1 caisse à l'adresse [sic] de S. M. la Reine, objets des modes » et « 1 caisse pour S. M. la Reine, pomade [sic] », envoyées à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 22 avril²²⁸ : « 1 paquet chargé de graines, à l'adresse [sic] de M^r l'Intendant Moulard » et « 1 boîte chargé [sic] de graines à l'adresse [sic] de M^r l'Intendant Moulard », envoyées à l'intendance le jour même, sur le reçu de M^r l'Anglois ».
- [25 ?] avril²²⁹ : « 1 caissette, parfumerie, pour S. M. la Reine », envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 29 avril²³⁰ : « 1 paquet contenant des gants de peau, *idem* » envoyée directement à la garde-robe, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 4 mai²³¹ : « 3 caisses et un carton, modes pour S. M. la Reine », envoyée directement à la garde-robe, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 13 mai²³² : « 1 carton, habillements, pour *idem* » et « 1 caisse, échantillon des [sic] robes, etc, *idem* » envoyées à la garde robe de la reine le jour même, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 14 mai²³³ : « 9 caisses venant d'Hanovre, marquées H. J. M. n° 1 à 9, contenant des plantes à l'adresse [sic] de M^r l'Intendant Moulard » et, le jour même, « envoyées chez le Jardinier Klein à Napoléonshöhe, sur les ordres de M^r Langlois. »

222 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

223 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

224 *Cahier de la Douane*, p. 33–34.

225 Lettres enlacées.

226 *Cahier de la Poste*, p. 71–72.

227 *Cahier de la Poste*, p. 71–72.

228 *Cahier de la Poste*, p. 71–72.

229 *Cahier de la Poste*, p. 73–74.

230 *Cahier de la Poste*, p. 73–74.

231 *Cahier de la Poste*, p. 75–76.

232 *Cahier de la Poste*, p. 75–76.

233 *Cahier de la Poste*, p. 75–76.

- 15 mai²³⁴ : « 1 caisson, brodequin pour S. M. la Reine » et envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M^r Pfeiffer et M^r Cordier ».
- 23 mai²³⁵ : « 1 caisse sur toile cirée, adressée à S. M. le Roi, contenant 6 camisols [sic] » et envoyée le jour même « chez M^r le baron de Boucheporn, sur son reçu ».
- 28 mai²³⁶ : « 1 caisse sur toile cirée pour S. M. la Reine, contenant chemises, robes de patist [sic]²³⁷ et percale », et, le 31 mai²³⁸, « 2 caisses sur toile cirée pour S. M. la Reine, contenant modes » et une autre, « *idem* », le tout envoyé directement à la garde-robe de la reine, « à Napoléonshöhe, sur le reçu de M^r Cordier ».
- 4 juin²³⁹ : « 2 caisses sur toile cirée / 1 *id id* / pour la reine, contenant 6 chapeaux et un carton de fleurs artificielles », et, le 5 juin, « 1 caisse sur toile cirée pour S. M. la Reine, contenant 2 robes », envoyées à la garde-robe de la reine à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 8 juin²⁴⁰ : « 1 caisse marquée L. n^o 1, librairie, pour le service de S. M. la Reine », *idem*.
- 8 juin²⁴¹ : « 1 caisse contenant une table en acajou, laquelle renferme 36 jeux différents à l'adresse [sic] de M. le baron de Boucheporn », mais le jour même, cette « table de jeux tablea de jeux marquée cy-contre étant endomagés [sic], a été déposée [sic] au grand salon du garde-meuble. »
- 10 juin²⁴² : « 24 caisses marquées S. M., n^o 63 à 86, contenant marbre à l'adresse [sic] de Monsieur le baron de Marinville » et « déballé [sic] une caisse d'ordre de la reine, contenant sa buste de marbre blanc et pied d'estal [sic] de marbre gris, déposé dans le Salon des marbre [sic] ; déballé [sic] les autres 23 caisses contenant 12 butes de S. M. le Roi et 11 Bustes de S. M. la Reine et déposés au Salon des marbres ».
- 17 juin²⁴³ : « 1 caisse à S. M. la Reine, 12 paires, brodequins », envoyée à la garde-robe de la reine à Napoléonshöhe le jour même, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 17 juin²⁴⁴ : « 1 caisse emballé [sic] de toile à S. M. le Roi, contenant toile de chanvre pour peintre » et déposée « au garde-meuble et déballée [sic]²⁴⁵, contenant 7 morceaux de toile de chanvre pour peintre, et remis à M^r Kinson ».

234 *Cahier de la Poste*, p. 75–76.

235 *Cahier de la Poste*, p. 77–78.

236 *Cahier de la Poste*, p. 77–78.

237 Batiste.

238 *Cahier de la Poste*, p. 77–78.

239 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

240 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

241 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

242 *Cahier de la Douane*, p. 33–34.

243 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

244 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

245 Déballée.

- 27 juin²⁴⁶ : « 1 caisse sur toile cirée contenant des brodequins pour S. M. la Reine » et déposée à son garde-meuble à Napoléonshöhe le jour même, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 6 juillet²⁴⁷ : « 1 caisse à S. M. la Reine, soulier de satin blanc » ; « 1 carton sur toile cirée à S. M. la Reine, dentelles et mouchoirs » ; « 2 caisses à S. M. la Reine, modes » ; « 1 caisse à S. M. la Reine, modes en robes » et « 1 boîte sur toile cirée, souliers et brodequins », envoyées (avec d'autres au contenu inconnu) à la garde-robe de la reine, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 15 juillet²⁴⁸ : « 2 caisses, fleurs pour habits de cour, etc, pour S. M. la Reine » et « hardes en usage pour la reine », envoyées à la garde-robe de la reine le jour même, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 18 juillet²⁴⁹ : « 1 caisse, eau de rose pour *idem* », envoyée à la garde-robe de la reine, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 20 juillet²⁵⁰ : « 1 grande caisse marquée M. R. et B. A. S. [...], 1 petite *id* marqué [sic] S. M. R., venant de Mayence et Franckfort ; l'éclairage des billards, lampes et quinquets et leurs accessoires [sic] de Paris, de Monsieur <Escas ?> » et les deux caisses déballées le 28 août « au garde-meuble, contenant deux éclairages des billards / à quinquets / en dole [sic]²⁵¹ vernissée et dorée, avec 17 verres de quinquets, 1 pot , et <un ?> dessous de quinquets en fer blanc, et déposé au Cabinet du roi ».
- 25 juillet²⁵² : « 1 caisse pour S. M. la Reine, 24 pair [sic] soulier » et « 1 *idem* [*idem*] 54 *idem* », envoyée à la garde-robe de la reine, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 27 juillet²⁵³ : « 1 caisse, contenant modes en batist [sic] et percalle [sic] pour S. M. la Reine », envoyée à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 1^{er} août²⁵⁴ : « 1 caisse, parfumerie pour S. M. la Reine », envoyée à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».
- 3 août²⁵⁵ : « 3 caisses, modes, pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».
- 7 août²⁵⁶ : « 2 boetes [sic], brodequin, etc. pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».

246 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

247 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

248 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

249 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

250 *Cahier de la Douane*, p. 33–34.

251 Tôle.

252 *Cahier de la Poste*, p. 83–84.

253 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

254 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

255 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

256 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

- 7 août²⁵⁷ : « 2 caisses marquées L R n° 1 et 2, modes, à l'adresse de Monsieur l'administrateur de Boucheporn, pour le service de S. M. la Reine » et « envoyées chez Monsieur le baron de Boucheporn, à Napoléonshöhe, sur son reçu ».
- 13 août²⁵⁸ : « 1 caisse musique, à S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».
- 17 août²⁵⁹ : « 1 caisse, fleur, etc., à S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe [?], à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».
- 18 août²⁶⁰ : « 1 caisse à l'adresse de M. le baron de Marinville, eau de Cologne pour le service de S. M. le Roi, par le voiturier <G. ?> <Nierhofs ?> » et envoyée le jour suivant [?] à Marinville.
- 28 août²⁶¹ : « 1 caisse marquée L. N. n° 1, librairie pour S. M. la Reine » et « 2 caisses, modes et parfumerie pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de M. Cordier ».
- 9 septembre²⁶² : « 3 caisses, modes, etc. / 1 boete [sic], pomade [sic], etc., / 2 caisses avec adresse / pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Brunet ».
- *Ibidem*²⁶³ : « 1 caisse en papier, contenant flacons pour S. M. le Roi », remise directement à la garde-robe du roi, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de Monsieur Bernard ».
- 14 septembre²⁶⁴ : « 1 caisse, papier, plumes, crayons, etc., pour S. M. le Roi » et « envoyée à Napoléonshöhe, au cabinet de S. M. le Roi, sur le reçu de M. Filleul ».
- *Ibidem*²⁶⁵ : « 1 caisse marquée F.n° 5, parfumeries, à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, pour S. M. le Roi » et envoyée directement à Marinville « sur son reçu ».
- 17 septembre²⁶⁶ : « une boete [sic] contenant vinaigre de [sic] quatre voleurs et opiat, etc., pour S. M. la Reine », emportée le jour même par Boucheporn, à Napoléonshöhe, pour la reine.
- 24 septembre²⁶⁷ : « 2 caisses, chapeaux et fleurs pour S. M. la Reine », envoyées directement à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M. Cordier ».
- 2 octobre²⁶⁸ : « 1 caisse pour S. M. la Reine, redingote et chapeau de

257 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

258 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

259 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

260 *Cahier de la Douane*, p. 33–34.

261 *Cahier de la Poste*, p. 85–86.

262 *Cahier de la Poste*, p. 85–86.

263 *Cahier de la Poste*, p. 85–86.

264 *Cahier de la Poste*, p. 85–86.

265 *Cahier de la Poste*, p. 85–86.

266 *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

267 *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

268 *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

plumes », envoyées directement à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M. Brunet ».

- 5 octobre²⁶⁹ : « 1 caisse pour S. M. la Reine, de M. <Biennais ?>, orfèvre de S. M. », envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Cordier » .

- 8 octobre²⁷⁰ : « 1 petite caisse, chocolate [sic] pour la reine », envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Cordier » .

- 13 octobre²⁷¹ : « 3 caisses, modes en habits et fleurs pour S. M. la Reine », envoyée directement (avec un paquet au contenu inconnu) à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, « sur les reçu de M.^{lle} Foudrignier et Monsieur Cordier » .

- 16 octobre²⁷² : « 2 caisses et une boete [sic], contenant des objets de modes, répertoires en maroquin, carnet de poches [sic], portes crayons, des gands [sic], le tout pour S. M. la Reine », envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Cordier » .

- 19 octobre²⁷³ : « 1 boete [sic], ceintures de <bazin ?> pour S. M la Reine », envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M.^{lle} Foudrignier ».

- 21 octobre²⁷⁴ : « une boete [sic] et une caisse sur toile ciré [sic], contenant brodequins et 2 tasses de porcelaine blanche pour S. M. la Reine », envoyée le jour suivant à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».

- 30 octobre²⁷⁵ : « un carton contenant des dentelles <en ?> fil pour S. M la Reine », remis le jour même « à la garde-robe de S. M. la Reine au palais de Bellevue, sur le reçu de M. Bonnet ».

- 31 octobre²⁷⁶ : « 1 caisse marquée S. M. l. b. d. B., à l'adresse de S. E. M. le Maréchal de la Cour, baron de Boucheporn, contenant un tableau venant de Brunswig », caisse déballée au garde-meuble à une date non précisée et le tableau ensuite envoyé au Palais royal.

- 6 novembre²⁷⁷ : « 3 caisses, modes, n° 52, 53, 54, pour S. M. la Reine [...], 1 caisse, deux robes de percalle [sic] brodé [sic] pour S. M. la Reine [...], 1 paquet en toile cirée, dentelles, pour S. M. la Reine », et, le 7 novembre²⁷⁸, « 1 caisse, librairie, marquée L. N. n° 2, pour S. M. la Reine », le tout remis à sa garde-robe le 9 novembre, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».

- 8 novembre²⁷⁹ : « 1 caisse en toile cirée pour S. M. la Reine, de Madame

²⁶⁹ *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

²⁷⁰ *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

²⁷¹ *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

²⁷² *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

²⁷³ *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

²⁷⁴ *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

²⁷⁵ *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

²⁷⁶ *Cahier de la Douane*, p. 35–36.

²⁷⁷ *Cahier de la Poste*, p. 91–92.

²⁷⁸ *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

²⁷⁹ *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

Mère, de <Paris ?> », envoyée avant le 13 novembre à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M. Cordier ».

- 11 novembre²⁸⁰ : « 4 caisses, marquées L R n° 1, 2, 3, 4, à l'adresse de Monsieur le <che[valier] ?> de Boucheporn, pour le service de S. M. la Reine, modes [...], 1 caisse, deux robe [sic] [...], 1 caisse, *id. id.* », et envoyée à la garde-robe de S. M. la Reine, sur les reçus de Monsieur Cordier ».

- 14 novembre²⁸¹ : « 1 caisson en toile cirée, à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, pour le service de S. M. le Roi, contenant bijouterie, valeur 18 150 fr » et directement « envoyée à Monsieur le baron de Marinville, sur son reçu ».

- 27 novembre²⁸² : « 1 caisse pour S. M la Reine, étoffes de soie [...], 1 *id.*, adressée à M. [sic] Foudrignié, pour le service de S. M. la Reine, franges en or et argent [...], 1 boete [sic], à l'adresse de Madame Foudrignier, pour le service de la Reine, ceintures de <bazin ?> », remises à la garde-robe de la reine, au palais royal, « sur les reçus de M. Cordier et Madame Foudrignier ».

- 27 novembre²⁸³ : « 5 caisses marquées B.n° 1,2,3,4,5, contenant cheminée en dole [sic]²⁸⁴ à la Francklin [sic] de Mets [sic]²⁸⁵, par le voiturier Conrad Schneider de Marburg, à l'adresse de Monsieur Boucheporn, préfet de palais et administrateur du garde-meuble » et déballées le jour même au garde-meuble et « contenant 6 cheminés en dole [sic]²⁸⁶ à la Francklin [sic] et déposés au garde-meuble ».

- 29 novembre²⁸⁷ : « 2 caisses, librairie, à Monsieur le baron de Sorsum, pour le service du Roi » et envoyées le jour même « au Cabinet de S. M. le Roi, sur les reçus de M. Grimm, bibliothécaire du roi ».

- 4 décembre²⁸⁸ : « une caisse et une boete [sic] pour S. M. la Reine, parfumerie et bijouterie », remises à la garde-robe de la reine le jour même, « sur le reçu de M. Cordier ».

- *Ibidem*²⁸⁹ : « deux caisses, à l'adresse de Monsieur Duchambon, baron de Retterode, deux lits en fer », déposées au garde-meuble le jour même, « avec leurs montans de taffetas vert, 2 matelas et 2 traversins à vent, etc. ».

- 7 décembre²⁹⁰ : « 3 caisses, objets de modes pour S. M la Reine », envoyées à sa garde-robe le jour même, « sur le reçu de M. Cordier ».

280 *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

281 *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

282 *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

283 *Cahier de la Douane*, p. 35–36.

284 Tôle.

285 Metz.

286 Tôle.

287 *Cahier de la Poste*, p. 91–92.

288 *Cahier de la Poste*, p. 92–93.

289 *Cahier de la Poste*, p. 92–93.

290 *Cahier de la Poste*, p. 92–93.

- 7 décembre²⁹¹ : « 2 caisses marquées B n° 6-7, contenant cheminée en tôle à la Francklin de Metz, par le voiturier <Fahrenheit ?> de <Munden ?>, à l'adresse de Monsieur de Boucheporn, préfet du palais et administrateur du garde-meuble », déballées le jour même et « contenant 2 cheminées en dole [sic]²⁹² à la Franklin et déposés [sic] au garde-meuble ».
- 8 décembre²⁹³ : « 1 caisse, 12 paires de gands [sic], à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, pour le service du roi » et envoyée directement à lui, « sur son reçu ».
- 11 décembre²⁹⁴ : « une caisse, poupées à fleurs pour S. M la Reine » et envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».
- *Ibidem*²⁹⁵ : « 1 caisse contenant des matelas à vent et un soufflet, à l'adresse de Monsieur Duchambon, baron de Retterode » et déposée au garde-meuble.
- 17 décembre²⁹⁶ : « 2 caisses, contenant robe, <fruits ?>²⁹⁷, pour S. M la Reine », envoyées à sa garde-robe le jour même, « sur le reçu de M. Cordier ».
- *Ibidem*²⁹⁸ : « 2 caisses, à l'adresse de Monsieur Filleul, secrétaire de S. M. le Roi, contenant fournitures de bureau » et envoyées directement au Cabinet du roi, « sur le reçu de Monsieur Filleul ».
- 26 décembre²⁹⁹ : « une boete [sic] à l'adresse de Monsieur Filleul, contenant des fournitures de bureau, pour le cabinet de S. M. le Roi » et envoyées directement au Cabinet du roi, « sur le reçu de Monsieur Filleul ».
- 28 décembre³⁰⁰ : « deux caisses pour S. M. la Reine, modes », envoyées directement à sa garde-robe, « sur les reçus de M^{elle} Foudrignier ».
- 29 décembre³⁰¹ : « un ballot à l'adresse de Monsieur le préfet de Boucheporn » et contenant « 2 couvertures en laine et en coton [sic] », déposée au garde-meuble le jour même.
- 30 décembre³⁰² : « 1 caisse marquée N A C. n°1, contenant des étoffes en soie pour S. M. la Reine » et envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M^{elle} Foudrignier ».

291 *Cahier de la Douane*, p. 35–36.

292 Tôle.

293 *Cahier de la Poste*, p. 93–94.

294 *Cahier de la Poste*, p. 93–94.

295 *Cahier de la Poste*, p. 93–94.

296 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

297 *Suit et modes*, biffé.

298 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

299 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

300 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

301 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

302 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

IV. 3. Documents annexes pour l'année 1812.

Présent de tapisseries des Gobelins et porcelaines de Sèvres de Napoléon au roi Jérôme en l'honneur du baptême du roi de Rome 13 février – 13 avril 1812

461• Liste des porcelaines de la manufacture impériale de Sèvres adressée au Grand Chambellan le 13 février 1812 comme présent par l'Empereur Napoléon à son frère Jérôme Napoléon, Sèvres, 13 février 1812 – Paris, 21 mars 1812³⁰³

Manufacture Impériale de porcelaine de Sèvres

	Francs	Cent.
Livré à S. E. Monsieur le Grand chambellan de France, pour S. M. le Roi de Westphalie le 13 février 1812		
2 vases forme Médicis, fond écaille, ornements ³⁰⁴ en or, cartels peints, sur l'un Vue du palais de <i>St Cloud</i> , sur l'autre <i>Vue des coteaux de Bellevue et Meudon</i> ³⁰⁵ etc ³⁰⁶ [ill. 6-7 p.180] Paire	8,000	
2 grands vases, l'un fond écaille, l'autre fond vert antique, figures de danseurs [sic] ³⁰⁷ et ornements en or bruni à l'effet sur les deux, etc	14,000	
2 vases forme étrusque, fond vert, figures coloriées, sur l'un le <i>Départ pour l'armée</i> sur l'autre <i>Le Retour</i> , etc paire ³⁰⁸	7,000	
1 vase dit fuseau, fond vert ³⁰⁹ , ornement en or, Portrait de l'Empereur d'après Gérard, par Georget	2,000	
1 vase cassolette, fond beau bleu, frise d'enfant en or bruni à l'effet, et[a]	<u>2,500</u>	
	33,500	
1 cheminée en marbre noir avec figures et camées en biscuit incrustés dans le marbre avec bronze [ill. 4 p.179]	<u>2,500</u>	
8 figures de grands hommes, Tourville, Turenne, Bayard,		

303 Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 384 (voir aussi la pièce 368).

[en marge :] N.° 7346. / 3^{ème} expédition / Exercice 1811. / Baptême du roi de Rome.

304 Une autre pièce intitulée *Projet de présent en tapisseries et porcelaines pour S. M. le Roi de Westphalie* précise qu'ils comportent de « riches ornemens » (document faisant partie des pièces relatives à la formation de ce présent, Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55).

305 « [...] prise de la balustrade dans le parc de St Cloud avec promenade de S. M. à cheval » selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55.

306 Par Robert selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55.

307 « [...] figures de danseurs, de cordes antiques en or » selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55 (id.).

308 D'après Georget, « traités à la manière des peintures d'Herculanum » selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55, aujourd'hui conservés au Wadsworth Atheneum, Hartford, Inv. 1994.40.1 et 1919.87.

309 « [...] de chrome » selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 61 (voir note 304).

Vauban, Fénelon, Bossuet, Daguesseau ³¹⁰ et l'Hôpital	1,600
1 service de déjeuner de six tasses, quatre grandes pièces et douze assiettes, font [sic] d'or, riche cartel de fleurs ³¹¹	<u>3,820</u>
	<u>41,420 f</u>

Je soussigné administrateur de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres, certifie véritable la présente facture, montant à la somme de quarante et un mille quatre cent vingt francs.

[*signé*] Brongniart

Vu, ordonné et approuvé sur le fonds de 516,000f que la décision, de S. M. l'Empereur et Roi, du 13 juillet 1811, met à notre disposition pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Les dépenses énoncées en la présente facture s'élevant à quarante un mille quatre cent vingt francs payables à l'administration de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres³¹².
à Paris, le 27 mars 1812.

Le Grand chambellan

[*signé*] le C.te de Montesquiou³¹³

Vu la décision de Sa Majesté en date du 13 juillet 1811 qui met à la disposition de M. le Grand chambellan un fonds de 516,000 francs pour les cadeaux à faire à l'occasion du baptême du roi de Rome. Sur lequel fonds il a été ordonné 470,727 35. Ainsi il reste disponible 45 272 65.

Vu le présent état arrêté par M. le Grand chambellan à la somme de quarante un mille quatre cent vingt francs qui est due à M. Brongniart administrateur de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres pour fourniture de porcelaine données en présent à S. M. le roi de Westphalie à l'occasion du baptême du roi de Rome pendant l'année 1811.

Le trésorier général de la Couronne fera payer à M. Brongniart la dite somme de quarante un mille quatre cent vingt francs conformément au présent état.

À Paris, le trente [et] un mars 1812

Le ministre d'État, Intendant général de la Couronne

[*signé*] Duc de Cadore³¹⁴

Vu et autorisé le payement, Paris, le 2 avril 1812.

Le maître des requêtes, trésorier général de la Couronne³¹⁵

[*signé*] M. de la <Roullière ?>

³¹⁰ D'Aguesseau.

³¹¹ Par Drouet selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55 (id.) et décrit comme suit dans une autre pièce : « Un déjeuner composé de 6 grands tasses, 4 grandes pièces accessoires et 12 assiettes, toutes ces pièces fond d'or et doublées d'or avec riches ornements en or mat brunis à l'effet, riches cartels de fleurs », Paris, A. N. O² 530, pièce 61.

³¹² [*en marge* :] N.° 1200.

³¹³ [*plus bas* :] Vu.

³¹⁴ [*en marge* :] Exercice 1812. / Fond de 516,000f / N.° 7346 de l'ordonnance [et plus bas, au crayon de papier :] Baptême du Roi de Rome / Présens en tapisserie et porcelaine à M. le Roi de Westphalie.

³¹⁵ [*en marge, à l'encre rouge* :] R. d. C Gf41.

462• Paiement par le Grand chambellan de l'empereur d'une tapisserie des Gobelins adressée comme présent par l'empereur à son frère Jérôme, Paris, 14 février – 3 mars 1812³¹⁶

Exercice 1811

Manufacture impériale des Gobelins

État de proposition de paiement d'une somme de 13,220 f.r à faire à la manufacture impériale des Gobelins pour valeur d'une pièce de tapisserie livrée à S. Ex. le Grand chambellan et donnée en présent à S. M. le Roi de Westphalie³¹⁷

*Aria et Petus*³¹⁸, avec la bordure, par M. Vincent.

	Dimensions
Hauteur,	3[m] 77 /
Cours,	<u>3 [m] 35</u> / valeur, 13,220 f. ^{[r]s}
Carré	12 [m] 63 /

L'administrateur de la manufacture impériale des Gobelins certifie le présent état montant à la somme de treize mille deux cent vingt francs, représentant la valeur d'une pièce de tapisserie livrée à S. Ex. le Grand chambellan, et donnée en présent à S. M. le Roi de Westphalie.

À Paris, ce 14 février 1812

[signé] Lemonnier

N.° 1172. Vu, ordonné et approuvé sur le fond de 516,000 francs que la décision de S. M. l'Empereur et Roi, du 13 juillet 1811, met à notre disposition pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome. La dépense énoncée en l'état de l'autre part, s'élevant à treize mille deux cent vingt francs payables à l'administration de la manufacture impériale des Gobelins.

À Paris, ce 26 février 1812

Le Grand chambellan

[signé] Le C.^{te} de Montesquiou

Vu la décision de Sa Majesté en date du 13 juillet 1811 qui met à la disposition de M. le Grand chambellan un fond de 516,000^f pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome, sur lequel fond il a été ordonnancé 457 421,35 [Fr], ainsi il reste disponible 58 578,65 [Fr],

vu le présent état arrêté par M. le Grand chambellan à la somme de treize mille deux cent vingt francs, qui est due à la manufacture impériale

³¹⁶ Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 379 (voir aussi pièce 378).

[en marge :] N.° 7142.

³¹⁷ [en marge :] n° 2920.

³¹⁸ Nous mettons en italique le titre des œuvres citées pour plus de lisibilité.

des Gobelins, pour fourniture d'une pièce de tapisserie, donnée en présent à S. M. le Roi de Westphalie, dans le courant de 1811, la dite somme payable à l'administrateur de la dite manufacture,

le trésorier général de la Couronne fera payer à M. Lemonnier la dite somme de treize mille deux cent vingt francs conformément au présent état.

À Paris, le vingt huit février mil huit cent douze

Le ministre d'État, Intendant général de la Couronne³¹⁹

[signé] duc de Cadore

Vu et autorisé le paiement, Paris, le 3 mars 1812.

Le maître des requêtes et trésorier général de la Couronne

[signé] M. de la <Bouillerie ?>³²⁰

463• Quittance de paiement de la tapisserie des Gobelins offerte par l'empereur Napoléon au roi Jérôme, Paris, 25 mars 1812³²¹

Trésorerie générale de la Couronne	Maison de l'Empereur
Exercice 1811	Dépenses concernant l'exercice 1811
Dépenses autorisées	Fonds généraux
Crédit de F 516,000 accordé par décision du 13 juillet 1811	Quittance de la Somme de fr. 13,220 Objet de la dépense
Ordonnance de M. l'Intendant général. N° 7142 de F. 13,220	Service de M. le Grand chambellan
Somme à payer fr. 13,220	Cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome
Retenue exercée pour les pensions	À M. Le Monnier, administrateur de la manufacture des Gobelins, pour fourniture d'une pièce de tapisserie destinée pour S. M. le Roi de Westphalie en 1811 et représentant <i>Aria et Petus</i> . Je soussigné reconnais avoir reçu de M. <Planzoles ?>, payeur de la Couronne, à Paris, la somme de treize mille deux cent vingt francs pour les causes énoncées ci-dessus, dont quittance.
Reste à payer fr. 13,220	À Paris, le 25 mars 1812
Pièces à rapporter	[signé] Lemonnier
Néant	<journal ?> N° 1066
Vu bon à payer d'après l'autorisation qui en a été donnée par M. le trésorier général, au bas de l'ordonnance de M. l'Intendant général, déposée à la comptabilité. Paris, le 3 mars 1812 Le chef de la comptabilité [signé] Métay	

319 [en marge :] Exercice 1811 / fond de 516,000^f / N° 7347 de l'ordonnance.

320 Mention illisible au bas à l'encre rouge.

321 Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 380.

[en marge :] <G[rand] CH[ambellan] ?> Lemonnier < illisible >

[plus bas :] <J[ournal] ?> n° 1066.a.

464• Mémoire de fournitures et d'emballage de Grévin, emballeur, à la manufacture impériale des Gobelins, Paris, 11 février 1812³²²

Mémoire de fournitures et d'emballage faits pour la manufacture impériale des Gobelins commandés par Monsieur Lemonnier, administrateur, à Grévin, emballeur, rue Jacob

Une forte caisse pour une pièce de tapisserie	17
Papier haché fin	5
Papier en robes	5
Emballage en toile grasse	22
Emballage en toile paille	16
Cordage ficelle façon d'empaillage	
Ruban large	2
Port de la caisse vide et au roulage	7
Encaissage peines et soins	<u>12</u>
	86.

Je soussigné administrateur de la manufacture impériale des Gobelins, certifie véritable le présent mémoire montant à la somme de quatre vingt six francs pour les ouvrages y contenus faits par M. Grévin d'après l'ordre que j'en ai reçu de M. le Grand chambellan.

À Paris, le 11 février 1812
[signé] Lemonnier

Vu, ordonné et approuvé sur le fond de 516,000 f.^{[r]s} que la décision de S. M. l'Empereur et Roi, du 13 juillet 1811, met à notre disposition pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Les dépenses énoncées au mémoire de l'autre part, s'élevant à quatre vingt six francs payables au S. Grévin, emballeur.

à Paris, ce 26 février 1812³²³

Le Grand chambellan.

[signé] Le C.te de Montesquiou

322 Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 382.

[en marge, à l'encre noire :] Pour S. M. le Roi de Westphalie / N.° 7143

[plus bas:] 1812 / février, biffé

[plus bas :] Exercice 1811

[et à droite, à l'encre rouge :] n° 2920.

Voir aussi pièce 381.

323 [en marge :] N° 1173.

Vu la décision de Sa Majesté du 13 juillet 1811, qui met à la disposition de M. le Grand chambellan, un fonds de 516,000^f pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome, sur lequel fonds il a été ordonnancé 470,641.3, ainsi il reste disponible 45 358.65,

vu le présent état arrêté par M. le Grand chambellan, à la somme de quatre vingt six francs, qui est due [à] Grévin, emballer, pour fourniture d'une caisse et emballage d'une pièce de tapisserie destinée pour Sa Majesté le Roi de Westphalie, dans le courant de 1811,

le trésorier général de la Couronne fera payer au S.r Grévin, la dite somme de quatre vingt six francs, conformément au présent état.

À Paris, le vingt huit février mil huit cent douze
Le ministre d'État, Intendant général de la Couronne³²⁴

[*signé*] duc de Cadore

Vu et autorisé le payement, Paris, le 3 mars 1812.

Le maître des requêtes
trésorier général de la Couronne
[*signé*] M. de la <Bouillerie ?>³²⁵

324 [*en marge* :] Exercice 1811 / fond de 516,000f / N.° 7149 de l'ordonnance.

325 Mention illisible au bas, à l'encre rouge.

465• Quittance de la Maison de l'Empereur de la dépense d'emballage d'une tapisserie des Gobelins destinée au roi Jérôme, Paris, 10 mars 1812³²⁶.

Trésorerie générale de la Couronne	Maison de l'Empereur
Exercice 1811	Dépenses concernant l'exercice 1811 Fonds généraux
Dépenses autorisées	Quittance de la somme de fr. 86 Objet de la dépense
Crédit de F. 516,000 accordé par le budget de 1811	Service de M. le Grand chambellan
Ordonnance de M. l'Intendant général. n.° 7143 de F. 86	Cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome
Somme à payer fr. 86 Retenue exercée pour les pensions	Au S.r Grévin, emballeur, pour fourniture d'une caisse et emballage d'une pièce de tapisserie destinée pour S. M. Le Roi de Westphalie en 1811.
Reste à payer fr. 86	Je soussigné reconnais avoir reçu de M. <Planzoles ?>, payeur de la Couronne, à Paris, la somme de quatre vingt six francs pour les causes énoncées ci-dessus, dont quittance.
Pièces à rapporter	À Paris, le 10 mars 1812 [signé] Guérin ³²⁷
Néant	
Vu bon à payer d'après l'autorisation qui en a été donnée par M. le trésorier général, au bas de l'ordonnance de M. l'Intendant général, déposée à la comptabilité. Paris, le 3 mars 1812 Le chef de la comptabilité [signé] Métay	

³²⁶ Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 383

[en marge :] <illisible> Grand chambellan / Grévin.

³²⁷ [au bas, mention :] <j[ourn]al ?> N° 1053.

466• Quittance de paiement de la Maison de l'empereur à la manufacture impériale des Gobelins pour une tapisserie offerte par l'empereur Napoléon au roi Jérôme, Paris, 27 avril 1812³²⁸

Trésorerie générale de la Couronne	Maison de l'Empereur
Exercice 1811	Dépenses concernant l'exercice 1811 Fonds généraux
Dépenses autorisées	Quittance de la somme de fr. 41,420 Objet de la dépense
Crédit de F. 516,000 accordé par décision de S. M. du 13 juillet 1811.	Service de M. le Grand chambellan — Baptême du Roi de Rome — Présens en tapisseries et porcelaines à S. M. le Roi de Westphalie ³²⁹ —
Ordonnance de M. l'Intendant général N.° 7346 de F. 41,420	À M. Brongnart, administrateur de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres, pour fourniture de porcelaine données en présens à S. M. le Roi de Westphalie
Somme à payer fr. 41,420 Retenue exercée pour les pensions — Reste à payer fr. 41,420	Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Planzoles, payeur du trésor général de la Couronne, à Paris, la somme de quarante et un mille quatre cent vingt francs pour les causes énoncées ci-dessus, dont quittance. À Paris, le 27 avril 1812 [signé] Salmon <illisible>
Pièces à rapporter	Par procuration à l'appui de l'ordonnance du Grand chambellan n°. 6693, exercice 1811 ³³⁰
Néant	

Vu bon à payer d'après l'autorisation
qui en a été
donnée par M. le trésorier général,
au bas de
l'ordonnance de M. l'Intendant
général, déposée
à la comptabilité.
Paris, le 2 avril 1812
Le chef de la comptabilité
[signé] Métay

³²⁸ Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 385.

[en marge :] <illisible> Grand chambellan / Brongnart.

³²⁹ au lieu de Cadeaux à faire à l'occasion du baptême du roi de Rome, *biffé*.

³³⁰ [au bas :] Journal n° 1093.

467• Mémoire de frais d'emballage adressé par Fuhel, layettier-emballeur à la Maison de l'empereur, pour des porcelaines de la manufacture impériale de Sèvres offerte par l'empereur Napoléon au roi Jérôme, Paris, mars-avril 1812³³¹

Mémoire des frais d'emballage [sic] faits pour les porcelaines données en présent par S. M. l'Empereur et Roi à S. M. le Roi de Westphalie, par Juhel, layettier-emballeur, rue des boucheries S.t Honoré n° 6			
An 1812	Savoir		
février du 21 ³³²	Avoir fourni	Francs	Cen..
	8 caisses pour 8 figures de grands hommes debout à 4,50	36	
	1 ditte [sic] pour le collet d'un vase forme œuf	4	
	1 ditte [sic] pour les anses des vases forme œuf	3	
	1 ditte [sic] pour 12 assiettes	3	
	1 ditte [sic] pour les pièces du déjeuner	3	
	1 ditte [sic] pour les 2 vestales de la cheminée	2	50
	1 ditte [sic] pour un vase fuseau <i>Portrait de l'Empereur</i>	4	50
		56	
	Caisse formant ballots		
N° 1 et 2	2 caisses pour 2 vase[s] forme étrusque avec barres à 18 [Fr]	36	
N° 3	1 caisse pour un vase forme cassolette	16	
N° 4	1 ditte [sic] pour le vase moyen forme œuf	16	
N° 5 à 6	2 caisses pour 2 vases forme Médicis à 20	40	
N° 7	1 ditte [sic] pour le grand vase forme œuf à	21	
N° 8	1 ditte [sic] pour les socles et broches des vases	9	
N° 9	1 double caisse pour 6 figures de grands hommes	22	
N° 10	1 ditte [sic] pour 2 figures, un vase fuseau, le collet d'un vase, les anses des 2 vases, les 12 assiettes, le déjeuner, les 2 <i>Vestales</i>	22	
N° 11	1 caisse pour le manteau de la cheminée avec porcelaines camées	10	
N° 12	1 ditte [sic] pour les 2 montans et 2 morceaux de marbre	12	
N° 13	1 ditte [sic] pour les tablettes de la cheminée	12	
	Avoir fourni 10 mains de papier de soye à 75 ^c	7	50
	25 mains de papier blanc à 60 ^c	15	
	35 mains de papier gris à 50 ^c	17	50
	40 " étoupe à 60 ^c	24	
	80 " rognure à 25 ^c	20	
	3 " fisselle [sic] à 1f, 50 ^c	4	50
	35 bottes de foin à 65 ^c	22	75
	4 bottes de paille à 40 ^c	1	60
	35 hectolitres de son à 60 ^c	21	
	60 mètres de toile [sic] d'emballage [sic] à 2 ^f	120	
	pour cordage des ballots	20	
	pour enveloppage des porcelaines	50	
	Total	595	85

331 Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 388 (pour le début) et pièce 386.

[en marge, à l'encre noire :] 3^{ème} expédition / Exercice 1811 / Baptême du Roi de Rome [et, à droite, à l'encre rouge :] n° 3501.

332 [en marge, au bas :] Exercice 1811. / Fonds de 516,000f / N.° 7347 de <l'a[ffair]e?> ordonnancée à Paris le 31 mars 1812.

Vu et arrêté par moi administrateur de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres le présent mémoire d'emballage, à la somme de cinq cent quatre vingt quinze francs, quatre vingt cinq centimes.

[*signé*] Alexandre Brongniart

Vu, ordonné et approuvé sur le fonds de 516,000^f que la décision de S. M. l'Empereur et Roi, du 13 juillet 1811, met à notre disposition pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Les dépenses énoncées au mémoire des autres parts s'élevant à cinq cent quatre vingt quinze francs quatre vingt cinq centimes payables au S. Juhel, emballleur.

à Paris, le 27 mars 1812

Le Grand Chambellan³³³

[*signé*] Le C^{te} de Montesquiou

Vu la décision de Sa Majesté en date du 13 juillet 1811 qui met à la disposition de M. le Grand chambellan un fond de 516,000^f pour cadeaux à faire à l'occasion du baptême du roi de Rome, sur lequel fond il a été ordonnancée 512 147 35, ainsi il reste disponible 3 852 65,

vu le présent état arrêté par M. le Grand chambellan à la somme de cinq cent quatre vingt quinze francs quatre vingt cinq centimes qui est due au S.^r Juhel, layetier emballleur, pour l'emballage de porcelaines données en présents à S. M. le roi de Westphalie, pendant l'année 1811 à l'occasion du baptême du roi de Rome.

Le trésorier général de la Couronne fera payer au S.^r Juhel la dite somme de cinq cent quatre vingt quinze francs quatre vingt cinq centimes conformément au présent état.

À Paris, le trente [et] un mars 1812

Le Ministre d'État, Intendant général de la Couronne³³⁴

[*signé*] duc de Cadore

Vu et autorisé le payement, Paris le 2 avril 1812.

Le maître des requêtes, trésorier général de la Couronne.

[*signé*] M. de la <Bouillerie ?>³³⁵

333 [*en marge* :] N° 1201.

334 Partie portée (par erreur ?) sur la pièce 386 qui constitue la 2ème expédition.

[*en marge* :] Exercice 1811 / fonds de 516,000^f / N° 7347 de l'ordonnance.

335 [*au bas* :] r d_ C_ Gf41.

468• Quittance de paiement de la Maison de l'empereur à Juhel, pour l'emballage de porcelaines de la manufacture impériale de Sèvres, présents de l'empereur Napoléon au roi Jérôme, Paris, 13 avril 1812³³⁶

Trésorerie générale de la Couronne	Maison de l'Empereur
Exercice 1811	Dépenses concernant l'exercice 1811 Fonds généraux
Dépenses autorisées	Quittance de la somme de fr. 595 85 Objet de la dépense
Crédit de F. 516,000 Accordé par décision de S. M. du 13 juillet 1811	Service de M. le Grand chambellan —
Ordonnance de M. l'Intendant général N.° 7347 de F. 595 85	Baptême du roi de Rome — Présens en tapisseries et porcelaines à S. M. le Roi de Westphalie —
Somme à payer fr. 595 85 Retenue exercée pour les pensions — Reste à payer fr. 595 85	Au S.r Juhel pour emballage des porcelaines données en présent à S. M. le Roi de Westphalie Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Planzoles, payeur du trésor général de la Couronne, à Paris, la somme de cinq cent quatre vingt quinze francs quatre vingt cinq centimes pour les causes énoncées ci-dessus, dont quittance.
Pièces à rapporter	—
Néant	À Paris, le 13 avril 1812 ³³⁷ [signé] Juhel
Vu bon à payer d'après l'autorisation qui en a été donnée par M. le trésorier général, au bas de l'ordonnance de M. l'Intendant général, déposée à la comptabilité. Paris, le 2 avril 1812 Le chef de la comptabilité [signé] Métay	

³³⁶ Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 387.

[en marge :] <illisible> Grand Chambellan / Juhel.

³³⁷ [au bas :] Journal n° 1082.